

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2015

Validé par voie électronique le 31 mars 2016



(Trouville-sur-mer, séance plénière décentralisée, juin 2015)

Conseil National de l'Alimentation

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Ministère des affaires sociales et de la santé

CNA, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15
www.cna-alimentation.fr

Table des matières

Introduction.....	5
I – Avis adopté en 2015.....	8
II – Valorisation de l’Avis n°73.....	10
III – Les sessions plénières.....	16
1. Session du 26 mars 2015.....	16
2. Session décentralisée, à Trouville-sur-mer, le 11 juin 2015.....	16
3. Session du 10 septembre 2015.....	18
4. Session du 8 décembre 2015.....	18
IV – Les groupes de travail.....	21
1. Groupe de travail « Les produits issus de l’agriculture biologique : où en sommes-nous ? ».....	21
2. Groupe de travail « L’alimentation en milieu hospitalier ».....	25
3. Groupe de travail permanent « Politique nutritionnelle ».....	27
4. Groupe de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » – groupe non actif en 2015.....	30
5. Groupe de travail « Suivi du Programme national pour l’alimentation (PNA) » – groupe non actif en 2015.....	30
V – Autres travaux et contributions.....	32
1. Audition par la Mission d’information sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires.....	32
2. Audition des consommateurs dans le cadre d’une mission sur la définition d’un plan « agriculture-innovation 2015 ».....	32
3. Note d’analyse : « Alimentation sociale et solidaire ».....	32
4. « Les 30 ans du CNA ».....	33
VI – Fonctionnement interne.....	36
1. Le secrétariat interministériel.....	36
2. Accueil des stagiaires.....	36
VII – Animation, communication.....	38
1. Carte de vœux 2015.....	38
2. Communiqué de presse.....	38
3. Principales interviews et retombées presse.....	38
4. Publication du rapport d’activité 2014.....	39
VIII – Partenariat, représentation.....	40
Annexes.....	41

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a été créé par décret en date du 27 novembre 1985. Depuis lors, s'il a évolué, tant dans sa composition que dans son mode de fonctionnement, la pertinence de ses missions ne s'est jamais démentie et il a pris, progressivement, de plus en plus d'importance dans le paysage des instances alimentaires nationales.

La composition et les attributions du CNA ont été modifiées en 2009, par le décret n°2009-1429 du 20 novembre 2009. Il a été inscrit pour la première fois dans la loi en 2010, par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) du 27 juillet 2010, qui prévoit que le CNA soit associé à l'élaboration du Programme National pour l'Alimentation (PNA), dans lequel le Gouvernement définit la politique publique de l'alimentation, et qu'il contribue au suivi de la mise en œuvre de ce programme. Ce rôle a été confirmé par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, qui confie en outre au CNA l'organisation de débats publics.

Le CNA est une instance consultative indépendante placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la consommation. Rassemblant les représentants de la filière alimentaire, des producteurs agricoles aux consommateurs et salariés, le CNA est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et formule des avis, assortis de recommandations, sur les questions qui s'y rapportent. En particulier, le Conseil aborde les thèmes relatifs à l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, à la sécurité alimentaire, à la qualité des denrées alimentaires, à l'information des consommateurs ou à la prévention des crises et à la communication sur les risques.

L'objet du présent document est, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNA, d'établir un bilan de l'activité du Conseil pour l'année écoulée. Élaboré par le Secrétariat interministériel du CNA, il a été adopté par les membres du Conseil réunis en formation plénière. Destiné en premier lieu aux trois ministres de tutelle, il permet également d'offrir une vision d'ensemble des travaux du CNA à tous les partenaires intéressés, professionnels de l'alimentaire, journalistes, élus, consommateurs et grand public – en complément de la publication des Avis et autres écrits qui matérialisent les résultats des travaux conduits par le Conseil.

L'année 2015 aura notamment été marquée, sans exhaustive, par :

- L'adoption de l'Avis n°74, *Le bio en France : situation actuelle et perspective de développement* ;
- La tenue de quatre sessions plénières, les 26 mars, 11 juin (Trouville-sur-mer), 10 septembre et 8 décembre ;
- Les activités de trois groupes de travail¹ :
 - « *Les produits issus de l'agriculture biologique : où en sommes-nous ?* » (une réunion de finalisation de l'Avis n°74) ;
 - « *L'alimentation en milieu hospitalier* » (nouveau groupe, 8 réunions) ;
 - « *Politique nutritionnelle* » (4 réunions) ;
- Un important travail de diffusion des conclusions de l'Avis n°73, *Communication et alimentation, les conditions de la confiance*, via trois colloques éponymes, à Trouville-sur-mer, le 10 juin, au Mans le 3 novembre et à Paris le 10 décembre, ainsi que des conférences, présentations et articles ;
- La parution du livre *Communication et alimentation, comment reprendre confiance* ;

¹ Les groupes de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » et « Suivi de Programme national pour l'alimentation » étant, pour des raisons différentes, en dormance cette année.

- La production d'une Note de questionnement : « *Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments dans la cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique* » (11 juin 2015) complétée par la Note : « *Projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C » : propositions du CNA* » (10 septembre 2015).
- Une « *Contribution du Conseil National de l'Alimentation, à l'attention de la Mission d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires* » (8 avril 2015) ;
- La rédaction d'une Note d'analyse : « *Alimentation sociale et solidaire* » (note de travail interne) ;
- Le lancement d'un chantier réflexif sur le CNA à l'occasion des « *30 ans du CNA* ».

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet du CNA :

www.cna-alimentation.fr

ou auprès du Secrétariat interministériel : cna@agriculture.gouv.fr



Le CNA en quelques notions clefs.

Créé en 1985, le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la consommation. Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, la prévention des crises...

Positionné comme un parlement de l'alimentation, le CNA développe avant tout une approche socio-économique intégrant les réalités du monde professionnel et des attentes et préférences des consommateurs. Il constitue aussi vis-à-vis des avis des agences scientifiques telles que l'Anses un deuxième cercle de préconisations capable d'intégrer les préoccupations des filières et de la société civile.

Répartis en sept collèges, ses 49 membres représentent les principaux acteurs de la filière alimentaire : associations de consommateurs, syndicats de salariés, producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, ainsi que des personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les collectivités territoriales ainsi que les ministères concernés sont membres de droit du CNA.

La loi charge le CNA de participer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), qui décline la politique nationale en la matière.

Le CNA a été présidé par le Pr Jean-Jacques BERNIER, le Pr Christian CABROL, Christian BABUSIAUX, Président de la première chambre de la Cour des comptes et ancien Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, puis par Philippe GUERIN, ancien Directeur général de l'alimentation. Depuis 2009 et jusqu'en décembre 2015, c'est le **Dr Bernard VALLAT**, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui présidait le Conseil.

Depuis sa création, le CNA a émis 74 avis. Les avis récents ont porté sur :

- La qualité nutritionnelle des produits « hard discount » et « premiers prix » ;
- L'élaboration du Programme National pour l'Alimentation (2010) ;
- Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? (2010 et 2011) ;
- Quelle place pour les protéines animales transformées dans l'alimentation des porcs, volailles et poissons ? (2011) ;
- L'alimentation en milieu carcéral (2011) ;
- Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France (2012) ;
- Communication et alimentation : les conditions de la confiance (2014) ;
- Le Bio en France : situation actuelle et perspective de développement (2015).

En 2016, quatre groupes de travail sont actifs :

- Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire ;
- Politique nutritionnelle (groupe permanent) ;
- L'alimentation en milieu hospitalier ;
- Bilan de la crise de l'ESB.

La mission première du CNA est d'émettre des Avis sur des sujets de politique alimentaire, assortis de recommandations, qui s'adressent aux ministères de tutelle et aux autres administrations ainsi que, le cas échéant, aux opérateurs économiques et aux autres acteurs de la société civile. Ces avis sont élaborés au sein de groupes de travail thématiques, présidés par une personnalité membre du CNA ou extérieure, secondée par un rapporteur.

Les travaux se déroulent dans le cadre d'un mandat adopté par le Conseil plénier et durent généralement un à deux ans. Ils s'appuient sur des auditions d'experts et visent à construire, autant que faire se peut et aussi loin que possible, un consensus des parties prenantes sur le sujet étudié. L'Avis peut prendre acte de la limite du consensus, voire identifier les positions divergentes.

Un Avis a été adopté en 2015 :

Avis n°74

Le bio en France : situation actuelle et perspective de développement

Président : Didier LIVIO (Synergence)

Rapporteur : Pr François-Henri BOLNOT (École nationale vétérinaire d'Alfort).



Cinq chapitres rassemblent des éléments d'analyse, collectés en réponse aux questionnements initiaux des acteurs, notamment des représentants des consommateurs :

- Agriculture biologique : perspective historique.
- Un point de situation réglementaire.
- Les impacts environnementaux.
- Le Bio est-il meilleur pour la santé ?
- Les aspects économiques et sociaux.

Valorisation de l'Avis n°74

- La parution de l'Avis a donné lieu à un communiqué de presse, daté du 26 mars 2015 (annexe 3)
- L'Avis a été imprimé à 800 exemplaires et diffusé, comme d'usage pour les documents analogues du CNA, aux membres du CNA (titulaires, suppléants et invités permanents), aux membres du groupe de travail non membres du CNA, aux personnes auditionnées par le groupe de travail et à un certain nombre de structures demandeuses. Cet envoi est accompagné d'un courrier du président du CNA.
- Un document de 8 pages « Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement : résumé et recommandations » a été rédigé et diffusé (annexe 4).
- La revue *AgraAlimentation* a consacré sa Une de la semaine du 16 avril 2015 (n°2330) à l'Avis n°74, sous le titre « L'agriculture biologique, une véritable locomotive de l'innovation ».
- La *France agricole* a publié sur son site internet un article sur cet Avis le 31 mars 2015 : « Une « locomotive » pour l'agriculture et l'alimentation (CNA) ».
- Une annonce de la publication de l'Avis est parue dans la lettre d'information du CIV (Centre d'information des viandes) le 28 avril 2015.

L'Avis est téléchargeable librement sur le site internet du CNA. Il est également disponible sous format papier auprès du Secrétariat du CNA.

II – Valorisation de l’Avis n°73

Adopté en 2014, l’Avis n°73 du CNA, **Communication et alimentation, les conditions de la confiance**, propose des éléments d’analyse et des pistes d’action en réponse à des questions particulièrement prégnantes pour les acteurs de la filière alimentaire, qu’ils soient opérateurs, soumis à des questionnements permanents sur leurs pratiques et à des attaques incessantes dans la sphère médiatique, ou consommateurs, soumis à des messages multiples, discordants et souvent anxiogènes, de la part des mêmes médias ou de divers prescripteurs.

Issu de deux ans et demi de réflexion et d’études, tentant d’éviter les fausses pistes et refusant la victimisation, l’Avis n°73 a rencontré dès sa parution un très large écho auprès de tous les membres du CNA, ce qui a conduit le Secrétariat à en assurer une large diffusion et à répondre avec grand plaisir à diverses sollicitations.

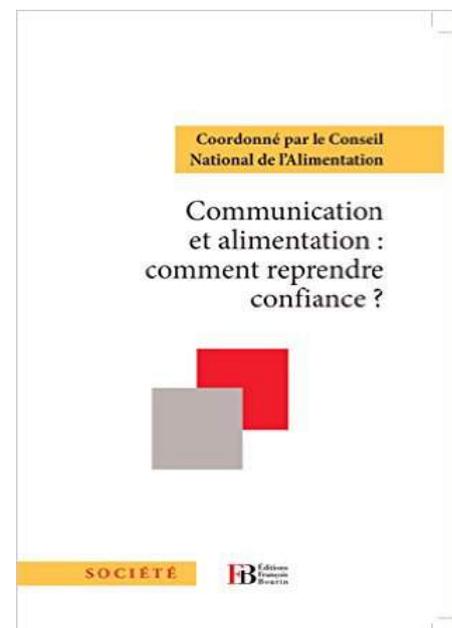
Tiré une première fois à 1000 exemplaires en janvier 2015, l’Avis n°73 a fait l’objet d’un nouveau tirage de 500 exemplaires en fin d’année pour faire face à la demande, notamment lors des présentations qui en sont faites.

Livre

L’ouvrage **Communication et alimentation : comment reprendre confiance ?** a été publié aux Éditions François Bourin, dans la collection Société.

Il rassemble les principales conférences faites devant le groupe de travail du CNA « Prévenir l’impact des crises alimentaires dans la société civile : construire une alimentation fiable sur l’alimentation » et complète ainsi l’Avis n°73, en permettant d’approfondir certaines thématiques.

La décision de publier cet ouvrage s’est imposée au CNA du fait de l’intérêt que les participants au groupe de travail – représentant toute la filière alimentaire, des consommateurs aux producteurs – ont manifesté pour les présentations faites par les différents experts auditionnés. Il est apparu qu’une large diffusion de ces idées auprès des acteurs de l’alimentation pourrait éviter beaucoup d’erreurs et aider à un progrès collectif.



SOMMAIRE

Anxiolytiques et anxiogènes dans les peurs alimentaires d’autrefois – Madeleine FERRIERES, Professeure honoraire des Universités en histoire moderne, chercheur membre de l’UMR Telemme à Aix-en-Provence.

La dimension socio-anthropologique des consommateurs d’aliments : éléments de compréhension des peurs et de la confiance – Jean-Pierre CORBEAU, Professeur émérite de sociologie de l’alimentation à l’Université François Rabelais de Tours, membre de LEA (l’Équipe Alimentation), Président de l’IEHCA (Institut Européen d’Histoire et des Cultures de l’Alimentation).

Les peurs alimentaires contemporaines, entre perceptions et communication du risque – Jocelyn RAUDE, maître de conférences au Département des sciences humaines, sociales et des comportements de santé (École des Hautes Études en Santé Publiques, Rennes), chercheur associé au Centre Edgar Morin (Paris).

Quelques éléments de sociologie des crises sanitaires – Franck FOURES, Inspecteur de la santé publique vétérinaire et titulaire d'une thèse de sociologie (IEP Paris, INRA) sur la sociologie des crises alimentaires.

De l'ESB aux crises E. Coli : alertes, controverses et crises dans l'alimentation – Didier TORNY, sociologue à l'INRA

La construction des problèmes publics et les notions de confinement/déconfinement – Emmanuel HENRY, Professeur de sociologie à l'Université Paris-Dauphine et chercheur à l'Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (Irisso).

Analyse coût/bénéfice – Nicolas TREICH, Directeur de recherche à l'INRA, chercheur au Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA), Toulouse School of Economics, chercheur affilié au CESifo (Munich)

Le mythe, bouclier protecteur contre les crises alimentaires – Georges LEWI, mythologue spécialiste des marques, consultant en branding et écrivain.

Communication engageante et risques alimentaires – Fabien GIRANDOLA, Professeur des Universités en psychologie sociale de la communication (Université d'Aix-Marseille)

L'alimentation, un bon sujet pour les médias – Yanne BOLOH, ingénieure, journaliste spécialisée sur les questions alimentaires, Directrice de l'agence de presse Philéas Info et présidente du Club de la presse du Maine.

La gestion de crise – Louis ORENGA, expert dans le domaine de la communication dans le secteur alimentaire, président de l'association Stratégie et communication collective.

À l'occasion de la parution de ce livre, Véronique BELLEMAIN a été invitée à participer à l'émission **Les rendez-vous santé**, sur LCI, au mois de juin 2015, animée par Brigitte MILHAU.

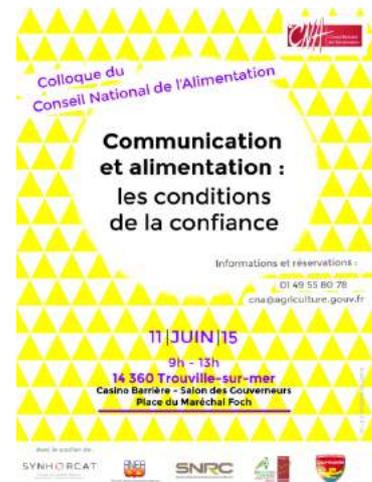
Colloques

Trois colloques éponymes ont décliné l'Avis n°73, afin de toucher un large public, que ce soit en province ou à Paris.

Trouville-sur-mer, 11 juin 2015

À l'occasion de son déplacement à Trouville-sur-mer, du 10 au 12 juin 2015, le CNA a organisé un colloque d'une demi-journée autour de l'Avis n°73 : *Communication et alimentation : les conditions de la confiance*.

Grâce à nos partenaires, le colloque a pu accueillir 113 personnes dans la magnifique salle du Casino de Trouville-sur-mer.



Programme

Allocution d'ouverture par M. Bernard VALLAT, Président du CNA

La confiance : des accords discrets aux débats publics – Claude GILBERT, Directeur de recherche émérite au CNRS (PACTE, Institut d'études Politique de Grenoble)

La communication informative : une troisième voie possible pour le 21ème siècle – Louis ORENGA, Directeur général d'Interfel, Président de l'association Stratégie et communication collective

En finir avec Martine à la ferme ... Les enseignements de l'Avis n°73 du CNA – Véronique BELLEMAIN, Directrice du Conseil National de l'Alimentation

Table ronde : Témoignages d'acteurs

Animation : Laurent TERRASSON, journaliste, rédacteur en chef de *Cuisine collective*

Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'alimentation, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Patrick CHARRON, représentant du Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)

Bertrand DECLOMESNIL, directeur des établissements Declomesnil, Président de l'Association Normande des Entreprises alimentaires (ANEA)

Jean-Luc DUVAL, vice-président d'AGRIAL

Jean-Marie PIRANDA, Président du Conseil de surveillance de FRIAL

Émilie TAFOURNEL, Directrice qualité de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD)



Louis ORENGA, Claude Gilbert et Véronique BELLEMAIN - Colloque de Trouville-sur-mer, juin 2015



Table ronde, animée par Laurent TERRASSON, colloque de Trouville-sur-mer, juin 2015

Retombées presse :

- *AgraAlimentation* a consacré la Une de son numéro du 23 juillet au colloque de Trouville-sur-mer sous le titre : *Le Conseil national de l'alimentation appelle à restaurer confiance et sincérité avec le consommateur*. Cet article de 7 pages revient sur les enseignements de l'Avis n°73 et inclut une interview de Bernard VALLAT, président du CNA.

Annexes 5 et 6 : Affiche et programme.

Le Mans, 3 novembre 2015

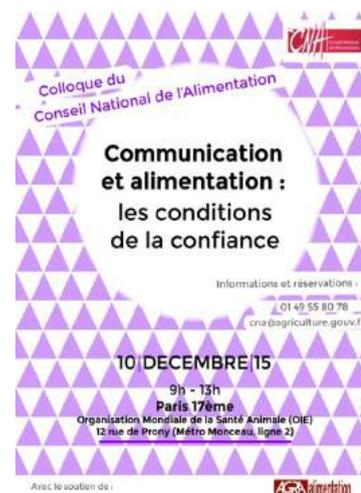
Un colloque de restitution de l'Avis n°73 a également été organisé au Mans, où le groupe de travail du CNA s'était déplacé pour rencontrer le Club de la presse du Maine. Ce colloque a été organisé en partenariat avec le Club de la presse du Maine (Yanne BOLOH), la Direction départementale de la Sarthe, la Chambre de commerce et d'industrie du Mans et Ligeriiaa.

Retombées presse :

- site de la France agricole, 4 novembre 2015 ;
- site de la Préfecture de la Sarthe, 4 novembre 2015 ;
- Le Maine libre, 4 novembre 2015 ;
- L'avenir agricole, 20 novembre 2015 ;
- Agri 72, le 20 novembre 2015.

Paris, 10 décembre 2015

Le 10 décembre 2015, le CNA a organisé un nouveau colloque, à Paris dans les locaux de l'OIE. 120 personnes étaient inscrites.



Programme

Allocution d'ouverture par Mme Véronique BELLEMAIN, Directrice du CNA

Les peurs alimentaires contemporaines, entre perception et communication du risque – Jocelyn RAUDE, maître de conférence au département des sciences humaines et sociales (École des Hautes Études en Santé Publique, Rennes), chercheur associé au Centre Edgar Morin (Paris)

Le mythe, bouclier protecteur contre les crises alimentaires – Georges LEWI, mythologue, spécialiste des marques, consultant en *branding* et écrivain.

La communication informative : une troisième voie possible pour le 21ème siècle – Louis ORENGA, Directeur général d'Interfel, Président de l'association Stratégie et communication collective

En finir avec Martine à la ferme ... Les enseignements de l'Avis n°73 du CNA – Véronique BELLEMAIN, Directrice du CNA

Table ronde autour de cas concrets :

Animation : Véronique BELLEMAIN, Directrice du Conseil national de l'alimentation

Louis ORENGA, Directeur général d'Interfel, Président de l'association Stratégie et communication collective
Serge MICHELS, Président du Groupe Protéines
Jean-Pierre LOISEL, Chef de service Communication, éducation et développement, Institut National de la Consommation
Amaury BESSARD, Directeur communication, ANIA

Annexes 7 et 8 : Affiche et programme.



Colloque de Paris, décembre 2015

Les Actes du colloque de Trouville-sur-mer et ceux du colloque de Paris seront publiés conjointement en 2016. Ils seront diffusés à tous les membres du CNA, aux participants du colloque, ainsi qu'à différents partenaires. Ils seront téléchargeables sur le site internet du CNA, dans la rubrique « Colloques ».

Présentations de l'Avis

- Forum Open Agri-food Orléans de 2014 : animation d'un atelier par Mme Françoise GORGA, rapporteur de l'Avis 73.
- ADEPALE (Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés), Comité de prévention des risques, 29 janvier 2015 : présentation et débat (V. BELLEMAIN).
- RESEDA (Réseau pour la Sécurité et la qualité des Denrées Animales), Groupe de travail « Atouts filières », 5 mars 2015 : présentation et débat (V. BELLEMAIN).
- SYNPA (Syndicat des ingrédients de spécialité de la chaîne alimentaire), petit-déjeuner public « Le SYNPA met les pieds dans le plat », 25 mars 2015, animé par Brigitte MILHAU, journaliste santé (V. BELLEMAIN).
- FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), Commission Chaîne alimentaire, 15 avril 2015 : présentation et débat (V. BELLEMAIN).
- FEDELIS (Fédération Label Rouge, IG, STG), Conseil d'administration, 19 mai 2015 : présentation et débat (V. BELLEMAIN).
- APO (Alliance Porci d'Oc), Rodez, Assemblée générale, 16 juin 2016 : *Réflexion sur l'image de l'alimentation auprès des consommateurs : que pouvons-nous faire ?* Présentation et débat (V. BELLEMAIN)
- Observatoire du pain, table ronde, 1^{er} juillet 2015 (participation).

- Coop de France, Comité « qualité/nutrition/information du consommateur », 22 octobre 2015 : présentation et débat (V. BELLEMAIN).
- INFOCAP Berry, à Bourges, le 5 novembre 2015 : Conférence de V. BELLEMAIN, invitée *via* Étienne GANGNERON, membre du CNA.

Présentations de l'Avis n°73 dans la presse

- Un article présentant l'Avis n°73 est paru dans *Les cahiers de nutrition et de diététique* de septembre 2015 (vol. 50, n°4).
- Alain SOROSTE, personnalité qualifiée au CNA et directeur scientifique d'*Option qualité* a publié un article dans le n°348 de mai 2015 ;
- La revue *AgraPresse* a consacré sa Une de la semaine du 5 février 2015 (n°2320) à l'Avis n°73, sous le titre « En finir avec Martine à la ferme » ;
- *Les Marchés* ont publié un article de Yanne BOLOH dans leur n°268 du 3 avril 2015.
- *Les feuilles de chou*, le journal interne de l'ADEIC Languedoc-Roussillon a publié un article dans son n°24 de janvier 2015 ;
- Un article pour la revue trimestrielle du CNAFAL a été rédigé en juillet 2015 ;
- *Les informations agricoles du Cher* ont publié un article suite à la conférence de V. BELLEMAIN à l'INFOCAP Berry, du 5 novembre 2015.

III – Les sessions plénières

Les Sessions plénières rythment les travaux du CNA. Elles rassemblent les membres nommés ou leurs suppléants, les représentants des structures membres de droit et des ministères concernés par les domaines d'intervention du Conseil, ainsi que des structures et personnalités invitées (listes en annexe).

Les Sessions plénières permettent de définir les orientations et les axes de travail du CNA. C'est à l'occasion de ces réunions que sont adoptés les Avis élaborés au sein des groupes de travail. Elles permettent également de présenter les rapports d'étapes relatifs aux réflexions des groupes de travail en cours, de débattre et adopter les nouveaux mandats ou d'aborder des questions d'actualité. Plus généralement, elles ont à connaître et à débattre de tous les sujets d'intérêt pour le Conseil.

En 2015, le CNA s'est réuni à **quatre reprises** en formation plénière.

1. Session du 26 mars 2015

Participants : 54 personnes

Points abordés :

- Validation de l'Avis « Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement », présenté par Didier LIVIO, président du GT, et François-Henri BOLNOT, rapporteur ;
- Présentation du rapport CIMAP (Guillou-Babusiaux) sur la sécurité sanitaire des aliments et du Plan d'actions proposé – Point sur la publication des résultats de contrôle dans les établissements alimentaires – par Stéphanie FLAUTO, DGAI et Jean-Louis GERARD, DGCCRF ;
- Présentation du rapport « Construction du débat public dans le domaine de l'alimentation » par Maïwenn BERROU, Alexis FOUSSARD et Mathilde LAGROLA, élèves d'AgroParisTech ;
- Mise en place du groupe de travail « Alimentation en milieu hospitalier » ;
- Points divers :
 - groupe de travail permanent « Politique nutritionnelle » : état d'avancement des travaux ;
 - groupe de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » : état d'avancement des travaux ;
 - valorisation de l'Avis n°73 « Communication et alimentation : les conditions de la confiance » ;
 - colloque et plénière décentralisée de juin 2015 (Trouville-sur-mer) ;
 - stage de Véréna BOURBIA : « Alimentation sociale et solidaire » : point d'avancement ;
 - stage de Sarah MIGAULT : « Les 30 ans du CNA ».

2. Session décentralisée, à Trouville-sur-mer, le 11 juin 2015

Participants : 44 personnes

Points abordés :

- Allègement de la liste des matériels à risque spécifiés et conséquences au niveau national (projet de saisine du CNA) – par Patrick DEHAUMONT, DGAI ;
- La politique européenne de nutrition santé – Présentation par Arila POCHET, Commission européenne ;
- Groupe de travail « Politique nutritionnelle » : validation de la note de questionnaire sur l'étiquetage nutritionnel et échanges sur les suites à donner ;

- Groupe de travail « Alimentation en milieu hospitalier » : avancement des travaux ;
- Groupe de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » : avancement des travaux ;
- Points divers.

Visite professionnelle :

Le 12 juin au matin, 31 personnes ont visité la fromagerie Graindorge à Livarot, dont les bâtiments, récents, ont été conçus pour que les visiteurs puissent suivre les procédés de fabrication des fromages AOC normands (Camembert, Livarot, Neufchatel et Pont l'Évêque), illustrant ce qui peut être fait pour « ouvrir la boîte noire » de la production alimentaire, comme le recommande l'Avis n°73 du CNA.

Cette visite, suivie d'un échange avec le directeur et son équipe qualité, a permis aux participants de comprendre les atouts et les contraintes, notamment sanitaires, de ces productions.

Une dégustation, accompagnée par un cidrologue, a permis de découvrir la richesse gastronomique de l'association de fromages et de cidres normands.



Visite de la fromagerie Graindorge



Visite de la fromagerie Graindorge



Visite de la fromagerie Graindorge

3. Session du 10 septembre 2015

Participants : 49 personnes

Points abordés :

- Allocution des personnalités qualifiées : Présentation du programme LASCAUX, par le Pr François COLLART-DUTILLEUL, accompagné de Sarah TURBEAUX, ingénieur d'études sur le programme ;
- « Alimentation sociale et solidaire » : présentation du travail de Véréna BOURBIA ;
- Projet de mandat : « Allègement de la liste des matériels à risque spécifiés et conséquences au niveau national » ;
- Projet de note : « Projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C » : propositions du CNA » ;
- Validation du Rapport d'activité 2014 du CNA ;
- Points divers :
 - Hors-série de 60 millions de consommateurs « Aliments toxiques » ;
 - Projets de colloques « Communication et alimentation ».

4. Session du 8 décembre 2015

Participants : 65 personnes

Points abordés :

- Informations statutaires :
 - Pérennité du CNA par son inscription dans la loi ;
 - Renouvellement du CNA pour la prochaine mandature ;
 - Loi santé – art 5 ;
- Projet de mandat : « Bilan de la crise de l'ESB » ;
- Groupe de travail « Politique nutritionnelle » : Point sur l'avancement des travaux ;
- Groupe de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » : Point sur l'avancement des travaux par Jean-Pierre CORBEAU, président du groupe de travail ;
- Groupe de travail « Alimentation en milieu hospitalier » : Point sur l'avancement des travaux ;

- Traité de culture alimentaire française (recommandation n°32.5 de l'Avis n°73) ;
- Points divers :
 - Poursuite des travaux « Alimentation sociale et solidaire » et « 30 ans du CNA » ;
 - Colloques « Communication et alimentation, les conditions de la confiance » (Le Mans, Paris) ;
- Allocution du Président sortant.

Cette réunion a été suivie d'une petite réception en l'honneur de la fin de mandat de Bernard VALLAT et de Jean-Marie CHOULEUR, de l'ADEIC.

Bernard VALLAT, qui quittait la présidence après deux mandats de trois ans (2009/2015), a dressé un bilan de six années au service de la concertation sociétale sur les orientations de la politique de l'alimentation. Il a notamment souligné que l'inscription du CNA dans la loi, en 2010 et 2014, lui confiait un rôle clef dans l'élaboration et le suivi du PNA, ainsi que dans la conduite d'un débat public sur l'alimentation – qu'il reste à mettre en place. En 6 ans, huit avis très documentés ont été adoptés (notamment sur les protéines animales transformées, l'aide alimentaire, le Bio, la communication...) et les colloques ont pris de l'ampleur. Pour B. VALLAT, l'axe directeur de sa présidence aura été de « ré-enchanter l'alimentation », en valorisant le modèle alimentaire français au bénéfice de tous les acteurs, au premier rang desquels les consommateurs, tous les consommateurs. Le CNA promeut l'écoute et le respect des autres parties, la complémentarité (des points de vue, des systèmes de production, des modes de consommation...) pour construire des consensus sociétaux entre les acteurs de la filière alimentaire, des producteurs aux consommateurs.

Le président sortant a regretté que le CNA n'ait pas été davantage écouté par ses tutelles, lors de l'élaboration du PNA-2 ou de la Loi Santé (étiquetage nutritionnel graphique des aliments).

Emmanuelle SOUBEYRAN, qui a rendu hommage à l'implication du Dr VALLAT, a d'ailleurs confirmé la volonté de la DGAI de mieux utiliser les ressources du CNA à l'avenir, notamment pour mener des débats indépendants sur les orientations à prendre en matière sanitaire.

Bernard VALLAT a ensuite rendu hommage à **Jean-Marie CHOULEUR**, doyen du CNA, représentant de l'ADEIC dans le collège des associations de consommateurs depuis la mise en place du Conseil, en 1985, mais ne renouvellera pas son mandat en 2016. Très assidu aux sessions plénières et dans les groupes de travail, M. CHOULEUR a apporté une vision de cuisinier, de professeur de cuisine, engagé dans des actions de terrain, empreinte d'expérience concrète et de bon sens. S'exprimant avec franchise et avec un humour subtil et percutant, M. CHOULEUR est l'un des rares membres du Conseil qui contribue aux réflexions par l'envoi régulier de commentaires ou d'informations au Secrétariat. Il nous a par ailleurs signalé que « PS : si dans la suite des objectifs [du groupe alimentation en milieu hospitalier], le CNA doit se pencher sur la gérontologie, je serais un interlocuteur spécialisé... ». D'autres membres du CNA ont également tenu à exprimer leur amitié et leur estime à Jean-Marie CHOULEUR.



Discours de Bernard VALLAT, lors de sa dernière plénière



Jean-Marie CHOULEUR, « doyen » du CNA, lors de sa dernière plénière

Le discours de Bernard VALLAT, plénière du 8 décembre 2015



- AFOC Francis SENTENAC
- ALLDC Gérard SCHREPFER
- Familles Rurales Résie BRUYERE
- INDECOSA-CGT Bernard VERNE
- UFC-Que Choisir (Olivier ANDRAULT, Jean-Yves HERVEZ)

Collège des producteurs agricoles :

- APCA Jacques PIOR, Guillaume CLOYE
- Conf. paysanne Jacques GODARD, Jean-Jacques MATHIEU
- Coop de France Clément LEPEULE, Thierry LE VILLOUX
- FNSEA Étienne GANGNERON, Annick JENTZER, Marie JOUSSE

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA Thierry GREGORI, Bérénice MAZOYER
- CGAD Christian LAFAYE
- Coop de France Hubert CUAZ
- Synabio Christophe BARNOUIN, Claire DIMIER-VALLET, Cécile LEPERS, Jean VERDIER

Collège de la distribution :

- CGI Hervé DES DESERTS, François FRETTE, Alexia FROMANGER, Michel-Laurent PINAT
- FCD Vincent PROD'HOMME, Émilie TAFOURNEL

Collège de la restauration :

- AGORES Patrice POIRIER, Marie-José STANKIEVITCH
- RestauCo Jean-Michel BEAUFRETON, Éric LEPECHEUR, Philippe PAILLOU
- SNRC Florence MOIMEAUX, Jean-Michel NOEL

Collège des salariés :

- FGA-CFDT Patrick SIVARDIERE

Collège des personnalités qualifiées : François COLLART-DUTILLEUL

Membres de droit :

- ANSES Franck FOURES
- INRA Stéphane BELLON, (Jean-Jacques MEYNARD)

Autres structures :

- ACTIA Cyril BERTRAND, Alice DULAS, Didier MAJOU
- ACTA Cécile CRESSON, Philippe VISSAC
- Agence Bio Élisabeth MERCIER
- Bio consom'acteurs Christine PIVETEAU
- FNAB Alain DELANGLE
- FranceAgriMer Olivier BLANCHARD
- INAO Marie-Noëlle CAUTAIN, Marie-Lise MOLINIER, Valérie TO
- Médecin Mariette GERBER

Participants de plein droit :

- MAAF, DGAL Gwenaëlle BIZET, Fabienne COROLLER

- MAAF, DGPE Florence AILLERY, Isabelle MEILLIER
- DGCCRF Anne COULOMBE, Chantal MAYER, Julie QUERE, Héléna SOBIEPANEK
- DGS Arila POCHE
- MEDDE Martin BORTZMEYER, Sophie LEENHARDT
- G-DRAAF Yvan LOBJOIT, François MAUVAIS

Méthode de travail [rappel]

Ce GT a pris le relais d'un précédent groupe, sur le même thème, qui avait commencé ses travaux le 19 mars 2010, sur la base d'un mandat de novembre 2009, mais avait été amené à suspendre ses travaux en février 2011. Aussi, une méthode de travail quelque peu différente des approches utilisées habituellement par les groupes du CNA a-t-elle été retenue en 2012, sur proposition du président du nouveau GT. Cette méthode est issue des pratiques de concertation. Face à une question complexe, il s'agit de construire une culture commune, afin de pouvoir travailler sur les divergences. Ensuite, le processus fait intervenir un « analyseur » qui, dans le cas du présent GT, est le mandat du groupe.

Après une présentation de la méthode en réunion de lancement, des entretiens individuels ont été conduits, par téléphone ou de visu, avec un représentant de chacune des structures participant au GT (la logique qui anime ; les risques tels que perçus ; la manière d'entrer dans le sujet...). La synthèse de ces entretiens a été présentée et débattue en réunion, pour aboutir à une vision partagée des points d'accord et des points de désaccord, et faire émerger une problématique commune, point de départ du groupe pour construire le consensus. Être d'accord sur les désaccords est la première étape pour construire ce consensus. En présence d'acteurs de bonne foi, il est toujours possible de trouver des solutions et s'il y a véritablement des impasses, de les nommer. Des méthodes adaptées doivent ensuite être mises en œuvre pour traiter les accords et « les accords sur les désaccords ».

Le Secrétariat du CNA, le président et le rapporteur réalisent un important travail en amont des réunions. Outre la conduite des interviews de chaque participant pour cerner la problématique, en phase de démarrage, comme exposé ci-devant, les principaux thèmes à traiter ont donné lieu à des synthèses, élaborées sur la base d'entretiens avec des experts qualifiés et de données bibliographiques. Présentées devant le GT, ces synthèses permettent de structurer les débats.

Réunions

Le GT a débuté ses travaux le 12 mars 2012. Il s'est réuni 1 fois en 2015.

- [Rappel] 12 mars 2012 : Installation du GT et définition de la méthode de travail. // Isabelle MELLIER (DGPAAT) présente les aspects réglementaires relatifs aux produits biologiques.
- [Rappel] 15 mai 2012 : Didier LIVIO, président du GT, présente la restitution des entretiens individuels menés auprès des membres du groupe pour aboutir à une proposition de problématique.
- [Rappel] 21 juin 2012 : Benoît CROGUENNEC présente une synthèse concernant le marché des produits biologiques et les attentes des consommateurs. // Le débat relatif à la problématique est poursuivi.
- [Rappel] 24 septembre 2012 : Véronique BELLEMAIN présente une première synthèse des éléments relatifs aux aspects toxicologiques, issus d'entretiens avec des experts, Gérard PASCAL et Jean-François NARBONNE (conduits par le président, le rapporteur et le Secrétariat du CNA), complétés par des contributions reçues de Mariette GERBER et de Stéphane BELLON, membres du GT.
- [Rappel] 13 novembre 2012 : Denis LAIRON, Directeur de Recherche INSERM, présente des éléments complémentaires relatifs aux aspects toxicologiques. Le groupe identifie les éléments consensuels relatifs au lien bio/santé. // Bernard AMBOLET, Directeur scientifique de BAYER, présente le témoignage d'un industriel présent sur le marché de l'agro-fourmiture.
- [Rappel] 8 janvier 2013 : Didier LIVIO et François-Henri BOLNOT présentent un projet de sommaire provisoire, pour la rédaction des premiers éléments de l'avis. Didier LIVIO présente un bilan des travaux réalisés et de ce qu'il reste à faire au regard des objectifs du mandat.

- [Rappel] 26 février 2013 : D. LIVIO présente les premiers éléments collectés concernant la structure des coûts des produits issus de l'AB. Au cours du débat, la question de la rémunération des externalités positives de l'agriculture biologique est notamment évoquée.
- [Rappel] 19 mars 2013 : Poursuite des travaux concernant la structure des coûts des produits issus de l'AB, complément d'informations présenté par E. FERLA (Synergie). // Présentation par Eric LEPECHEUR des facteurs limitant l'atteinte des objectifs du Grenelle concernant la Bio en restauration collective et des solutions possibles.
- [Rappel] 14 mai 2013 : Audition de la société Brake France, spécialisée dans la distribution de produits biologiques et conventionnels pour la restauration collective (J. JOUANIN, Directeur administratif et financier et R. DUHAMEL, chef de marché restauration collective). // Présentation de Patrick SIVARDIERE sur le contrôle des produits biologiques.
- [Rappel] 9 juillet 2013 : Réflexions concernant les aspects économiques et la distribution. // Présentation par Elisabeth MERCIER, Directrice de l'Agence Bio, des derniers éléments relatifs à l'état du marché. // Débat autour d'éléments constitutifs d'un « pacte » qui pourrait lier la grande distribution et les acteurs de l'AB.
- [Rappel] 10 septembre 2013 : Aspects liés à la communication : Les actions de communication de l'Agence BIO (présentation d'E. MERCIER) // La communication dans le cadre d'un « pacte » entre acteurs de la filière biologique (Débat) // Les éléments issus du GT « communication » du CNA qui pourraient être utiles au GT (par Marion BRETONNIERE LE DÛ).
- [Rappel] 2 avril 2014 : Présentation du Programme Ambition Bio 2017 et du Plan d'action européen, par É. MERCIER. Le Programme Ambition Bio 2017 conforte d'intérêt de l'État pour l'agriculture bio en maintenant les objectifs ambitieux et non encore atteints du plan précédent dans un nouveau contexte interministériel. Le Plan d'action européen marque le début des négociations pour renforcer la réglementation bio du point de vue de la production et des contrôles. // Présentation d'un sommaire de l'Avis, par D. LIVIO.
- [Rappel] 28 mai 2014 : Examen et approbation du projet de structuration de l'Avis. // Projet de recommandation visant à la mise en place d'un « Pacte bio ».
- [Rappel] 16 octobre 2014 : Présentation de la démarche *Cradle to cradle* (du berceau au berceau) par Christine GUINEBIERE, Directrice de EPEA. // Examen des 4 premiers chapitres de l'Avis.
- 13 janvier 2015 : Examen des chapitres de l'Avis, suite aux demandes de modifications reçues.

L'Avis a été adopté lors de la session plénière du 26 mars 2015, avec un changement de titre par rapport à celui du mandat, afin de faciliter la communication sur ce document : ***Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement*** (voir point I.).

2. Groupe de travail « L'alimentation en milieu hospitalier »

Le mandat du groupe de travail a été adopté lors de la Session plénière du 11 décembre 2014.

Objectifs

« Le groupe de travail du CNA réalisera un état des lieux de la situation et des principaux problèmes rencontrés, analysera les points critiques de cette situation et cherchera à identifier des solutions opérationnelles qui pourraient permettre d'apporter des améliorations. Le coût de la dénutrition et ses conséquences pour le patient et la société, l'importance du gaspillage liée à la situation actuelle, seront notamment pris en compte pour proposer des pistes d'amélioration et de financement d'une alimentation répondant aux critères adaptés en qualité sanitaire, organoleptique et nutritionnelle.

La gérontologie et les établissements spécialisés seront exclus dans une première phase, compte tenu des problèmes spécifiques qui se posent en termes de physiologie ou d'organisation. Ce champ pourra être examiné dans une deuxième phase, sachant que le CNA a déjà adopté un avis sur *Les besoins alimentaires des personnes âgées et leurs contraintes spécifiques* (Avis n°53, 15/12/2005), dont une partie couvrait ces problèmes spécifiques. »

Composition

63 personnes sont inscrites dans ce groupe, y inclus le président et le rapporteur. Le Secrétariat du CNA prépare les travaux et les comptes-rendus et assiste aux réunions.

- Président Jean-Louis BRESSON
- Rapporteur Jean TERMENS
- Secrétariat du CNA Elora GENDRE

Collège des associations de consommateurs :

- ADEIC Jean-Marie CHOULEUR
- ALLDC Gérard SCHREPFER
- CNAFAL Patrick CHARRON, Jean-Luc FLINOIS
- Familles rurales Résie BRUYERE
- UFC – Que Choisir Olivier ANDRAULT

Collège des producteurs agricoles :

- Coordination rurale Odile LETISSIER
- FNSEA Étienne GANGNERON, Annick JENTZER

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA Magali BOCQUET, Camille CARVALHO, Béatrice DORIGNY, Virginie RIVAS, Cécile RAUZY, Laurence VIGNE

Collège de la distribution :

- CGI Laurence BONNEVEAU, Rodolphe DUHAMEL, Alexia FROMANGER

Collège de la restauration :

- AGORES Eric ROCHET, Didier THEVENET
- Restau'Co Patrick JOSIEN, Eric LEPECHEUR, Laurent LUSSAGNET
- SNRC Carole GALISSANT, Véronique MOURIER

Collège des salariés :

- FGTA-FO Rafaël NEDZYNSKI

Collège des personnalités qualifiées :

- Alain SOROSTE
- Jean-Pierre CORBEAU
- Daniel NIZRI

Participants de plein droit :

- Min Santé, DGOS Marc BOUCHE
- MAAF, DGAL Gwenaëlle BIZET, Margaux DENIS

Invités permanents :

- GEM-RCN Paulette VARENNES-AUTIN

Autres structures :

- CISS François RULLIER, Philippe ROMANO
- Inter-asso des allergiques et des intolérants : Yanne BOLOH
- Conférence nationale des directeurs généraux des CHU : Jean-François LANOT
- CNDCH Jean-Philippe SAJUS, Carole BRISION
- FHF Maxime CAUTERMAN
- UDIHR Christian LALANDE, Jean-Marie BERNILLON
- AFDS Véronique SERY
- AFDN Florence LAVANDIER, Isabelle PARMENTIER
- CENA Danièle COLIN
- CEDE Élisabeth FAVRE
- CLAN Cécile CHAMBRIER, Catherine BOUILLOT
- Médecin épidémiologiste Mariette GERBER
- FNAAS Arlette SCHUHLER, Denis FISCHER
- UFAS Gilles BARBIER, Thérèse PALLA
- FNMF Christine DUVOUX, Irène TAUDIN
- CCMSA Isabelle CHEINEY
- Personnalité qualifiée Jean-Yves LEPERON
- SFNEP Eric FONTAINE
- SFN Dr Monique FERRY
- Académie nat. de Pharmacie Pierre BOURLIOUX

Réunions

Le groupe de travail a débuté ses travaux le mercredi 25 février 2015 et s'est réuni 8 fois dans l'année. 18 experts ont été auditionnés (15 interventions, plusieurs faites en binômes).

- 25 février 2015 : **Cadrage des enjeux du GT** (augmentation de la dénutrition, conséquences importantes de la dénutrition sur l'état de santé) par le Pr Jean-Louis BRESSON, président du GT et pédiatre nutritionniste à l'Hôpital Necker-Enfants malades. // Installation du GT et définition de la méthode de travail. // Présentation des participants, attentes et compétences de chacun.

- 23 avril 2015 : **Aspects sociologiques**. Aspects sociologiques de l'alimentation en milieu hospitalier : aspects historiques, dimension sociale (Jean-Pierre CORBEAU, professeur émérite de sociologie à l'Université de Tours). // Impacts des Comités de liaison alimentation et nutrition (CLAN) et de la dimension économique dans la perception de l'alimentation en milieu hospitalier (Jean-Philippe SAJUS, directeur du CH d'Ariège en Couserans et docteur en sociologie). // Les impacts de la formation dispensée aux aides-soignants sur le service du repas sous les angles sociologiques et anthropologiques (Maxime MICHAUD, chargé de recherches à l'Institut Paul Bocuse).
- 5 mai 2015 : **Rôle des CLAN** (Comité de Liaison Alimentation et Nutrition). Présentation de l'origine des CLAN et de leur avenir (Jean-Fabien ZAZZO, médecin anesthésiste-réanimateur et coordinateur du CLAN central de l'AP-HP). // Expérience pratique du CLAN des Hospices Civils de Lyon (Cécile CHAMBRIER, médecin anesthésiste-réanimateur et présidente du CLAN des HCL).
- 15 juin 2015 : **Aspects économiques**. Réflexion sur les coûts en restauration hospitalière et présentation de la structure de ces coûts (Jean-François LANOT, Directeur général adjoint du CHU de Strasbourg). // **Better Hospital Food Programme**. Présentation et retour d'expérience du programme lancé par le *National Health Service* (Royaume-Uni) il y a 15 ans (Laurence BONNEVEAU, Directrice du segment institutionnel de Davigel).
- 9 juillet 2015 : **Exemples de projets de restauration**. Réorganisation de l'ensemble de la prestation alimentaire du CHU de Toulouse (Christian LALANDE, ingénieur en chef du CHU de Toulouse et Caroline MARTINEAU, cadre diététicienne au CHU de Toulouse). // Le projet de restauration du CHRU de Lille (Isabelle PARMENTIER, cadre diététicienne au CHRU de Lille, présidente de l'AFDN).
- 22 septembre 2015 : **Les Compléments nutritionnels oraux** (CNO). Le rôle des CNO dans la lutte contre la dénutrition (Julien GAUTRY, département des affaires médicales de Nestlé Health Science et Magali BOCQUET, directeur nutrition de Alliance 7). // **Aspects techniques**. Le matériel de distribution des repas (Sébastien REVEL, responsable Grands Comptes de Electro Calorique). // **État des lieux et orientation des futures réflexions**. Quelles évolutions de l'alimentation en milieu hospitalier depuis le rapport Guy-Grand de 1997 (Elora GENDRE, Secrétariat interministériel du CNA).
- 10 novembre 2015 : **Aspects architecturaux**. Présentation de l'architecture hospitalière aux travers différentes réalisations (Nathalie DUBOUILH, architecte associée de l'Agence Behrend Centdegrés Architectures). // Présentation de différentes tendances de l'architecture hospitalière (Jérôme BATAILLE, architecte, directeur de l'Agence AIA Associés de Paris). // **Sociologie du repas collectif**. Enquête ethnographique sur le repas collectif en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (Laura GUERIN, doctorante en sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)). // **Projet de cartographie des acteurs**. Outil permettant d'identifier les différents points de décision et les leviers d'action pour aboutir à des améliorations incrémentielles du système.
- 15 décembre 2015 : **La place de l'alimentation dans les services de soins**. Retour d'expérience d'une diététicienne diplômée en sociologie de l'EHESS (Emmanuelle LEFRANC, diététicienne à l'hôpital Necker-Enfants malades et doctorante en sociologie de l'alimentation). // **Le gaspillage alimentaire**.

3. Groupe de travail permanent « Politique nutritionnelle »

Le CNA plénier a décidé, lors de la session plénière du 6 mars 2014, de réactiver le groupe de travail permanent « Politique nutritionnelle », présidé par le Pr Ambroise MARTIN, afin d'élaborer une contribution sur l'évolution de la politique nutritionnelle française.

Ce travail s'inscrivait dans un triple contexte : la révision du Programme National Nutrition Santé (PNNS), la préparation du projet de *Loi de modernisation de notre système de santé* et le rapport du Pr HERCBERG « *Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la Stratégie Nationale de santé* ». Il est aussi nécessaire de suivre régulièrement les évolutions de la politique nutritionnelle, raison d'être d'un GT permanent.

Le groupe a travaillé, en 2014 et 2015, selon deux axes.

Le suivi des recommandations des Avis antérieurs du CNA.

Toutes les recommandations antérieures du CNA en lien avec la politique nutritionnelle ont été identifiées, dans les différents Avis concernés, afin d'en assurer un suivi cohérent. Un travail de suivi réalisé par le groupe permanent en 2010 a également servi de point de départ.

Les thèmes retenus en 2010 ont été repris : enfants de moins de 3 ans ; enfants de plus de 3 ans, milieux scolaires et périscolaires (enseignement, restauration collective) ; éducation, formation, transmission ; offre alimentaire, qualité nutritionnelle, étiquetage ; outils à mettre en place ; informations aux consommateurs, communication ; populations défavorisées, précaires, justice sociale ; alimentations particulières.

Les recommandations des Avis antérieurs du CNA ont été ventilées dans ces différents thèmes. Chaque thème a été pris en charge par un binôme ou trinôme de membres du groupe, chargé d'actualiser le contexte et d'assurer le suivi des recommandations, ainsi que, le cas échéant, leur actualisation.

Ce travail de suivi, actualisation et synthèse, sera publié en 2016.

Contribution à la réflexion sur l'information nutritionnelle graphique.

À l'issue des auditions et réflexions conduites en 2014 et 2015, le groupe de travail a élaboré un note de questionnement (annexe 9) « *Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments dans la cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique* ».

Cette contribution s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la *Loi pour la modernisation de notre système de santé* et notamment de l'article 5 du projet du gouvernement.

Afin de cadrer avec le calendrier des travaux législatifs, la CNA a décidé de porter les questionnements qu'il avait identifiés à la connaissance des décideurs publics, sans que ces travaux n'aient pu conduire, dans le délai imparti, à des recommandations formelles.

La note de questionnement a été adoptée à l'unanimité par le CNA plénier le 11 juin 2015.

Une seconde note, reprenant certains points de la précédente, et insistant notamment sur la nécessité d'une expérimentation en conditions réelles, a été adoptée lors de la session plénière du 10 septembre : « *Projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C » : propositions du CNA* » (annexe 10).

Composition [actualisée]

51 personnes sont inscrites au GT, y inclus le président. Le Secrétariat du CNA prépare les travaux et les comptes-rendus et assume la fonction de rapporteur.

- Président : Ambroise MARTIN
- Secrétariat du CNA : Marion BRETONNIERE-LE DÛ

Collège des associations de consommateurs :

- ADEIC : Dominique LASSARRE
- AFOC : Florence DURBECQ
- CLCV : Marine DESORGE
- CNAFAL : Patrick CHARRON, Jean-Luc FLINOIS
- Familles Rurales : Anne LEGENTIL, Michel PILLON
- UFC-Que Choisir : Olivier ANDRAULT

Collège des producteurs agricoles :

- APCA : Guillaume CLOYE
- FNSEA : Étienne GANGNERON, Annick JENTZER

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA : Magali BOCQUET, Brigitte LAURENT, Cécile RAUZY
- CGAD : Sandrine BIZE
- Coop de France : Astrid ETEVENAUX, Yvette SOUSTRE
- SYNABIO : Maria PELLETIER

Collège de la distribution :

- FCD Lionel DESENCE, Émilie TAFOURNEL
- CGI François FRETTE, Alexia FROMANGER

Collège de la restauration :

- AGORES Jean-Jacques HAZAN, Christophe HEBERT
- SNARR Marie-Hélène BRARD, Bérénice CHARLES, Sébastien PEROCHAIN
- SNRC Carole GALISSANT
- SYNHORCAT Bruno BAZI
- UMIH Jean MATHIEU

Collège des personnalités qualifiées :

- Jean-Louis BRESSON
- François COLLART-DUTILLEUL
- Jean-Pierre CORBEAU
- Daniel NIZRI
- Louis ORENGA

Membres de droit :

- ANSES Irini MARGARITIS

Participants de plein droit :

- MAAF, DGAI Gwenaëlle BIZET
- MAAF, CGAAER Eric BARDON, Denis FEIGNER
- MASSDF, DGS Michel CHAULIAC, Magali NAVINER

Invités permanents :

- FFAS Constance BELLIN, Daniel NAIRAUD

Autres structures :

- AFDIAG Catherine REMILLIEUX-RAST
- AFDN Brigitte COUDRAY
- APPIC Santé Landy RAZANAMAHEFA
- CENA Danièle COLIN, Marie-Christine LABARTHE
- Sociologues Jean-Pierre POULAIN, Claude FISCHLER.

Réunions

- [Rappel] 6 juin 2014 : Installation du groupe de travail, présentation des structures participantes, identification des attentes, méthode de travail.
- [Rappel] 25 septembre 2014 : « **Éléments de cadrage sociologiques** » (Jean-Pierre CORBEAU, Professeur émérite de sociologie à l'Université de Tours).
- [Rappel] 14 novembre 2014 : « **Alimentation, santé et politiques publiques : de l'auto-régulation du marché à la régulation de l'environnement alimentaire** » (Fabrice ETILE, économiste, directeur de recherche à l'INRA et affilié à l'École d'économie de Paris).
- [Rappel] 2 décembre 2014 : « **Les liens d'intérêts des différents acteurs et les questions de mises sur agenda** » (Jean-Pierre POULAIN, Professeur de sociologie à l'Université de Toulouse-Le Mirail). // « **Inégalités sociales et consommation alimentaire : enjeux de politiques publiques** »

(France CAILLAVET, Directrice de recherche, économiste à l'INRA, équipe ALISS).

- 2 février 2015 : Examen du projet de note « *Contribution à la réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique* ». // Discussions autour du document du FFAS « **Les dispositifs graphiques d'information nutritionnelle** ».
- 3 avril 2015 : Présentations de Bernard RUFFIEUX, Professeur d'Université es sciences économiques, spécialiste d'économie comportementale et expérimentale et Louis-Georges SOLER, économiste, Directeur de recherche à l'INRA et directeur de l'unité de recherche ALISS (Alimentation et Sciences Sociales) sur **les comportements d'achats face à différents systèmes d'étiquetage** // Point d'information : mise en place d'un groupe de concertation sur l'information nutritionnelle par Mme la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE.
- 3 juin 2015 : Interventions de Caroline RIO, diététicienne et membre du CENA (Club Experts Nutrition et Alimentation) et de Dominique MOUTRAY, diététicienne à la Banque alimentaire de Charente-Maritime sur **les populations précaires et leurs rapports à l'alimentation** // Validation de la note de questionnement : « *Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique* ».
- 2 novembre 2015 : « **Un protocole expérimental pour tester *in situ* l'étiquetage nutritionnel simplifié** » (Pierre COMBRIS, Directeur de recherche, économiste, chargé d'animer, dans le cadre du FFAS, une réflexion sur les caractéristiques d'un protocole expérimental destiné à évaluer les effets de la mise en place de l'étiquetage nutritionnel simplifié) // **Présentation du système SENS** (Système d'Étiquetage Nutritionnel Simplifié) par Émilie TAFOURNEL (FCD) // Point méthodologique sur les fiches de suivi des recommandations.

4. Groupe de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » – groupe non actif en 2015.

Le mandat de ce groupe a été adopté lors de la Session plénière du 12 septembre 2013 et les travaux ont commencé le 9 décembre 2013.

Après une année 2014 de travail intense et particulièrement riche (voir le Rapport d'activité 2014), le groupe n'a pas pu se réunir en 2015, du fait d'un déficit de moyens temporaire sein du Secrétariat du CNA.

Les travaux reprendront en 2016.

Le 17 février 2015, les réflexions conduites dans le cadre de ce groupe ont été présentées par V. BELLEMAIN devant le groupe de travail « restauration collective » de l'**Association des Maires de France**, à l'invitation de André ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux (06) et Isabelle MAINCION, Maire de la Ville-aux-Clercs (41) et membre du groupe du CNA. Les débats ont conforté les orientations retenues dans le groupe de travail et le besoin d'un avis très pragmatique.

5. Groupe de travail « Suivi du Programme National pour l'Alimentation (PNA) » – groupe non actif en 2015.

Le mandat de ce groupe a été adopté lors de la Session plénière du 15 septembre 2011.

47 personnes étaient inscrites au GT, y inclus la présidente, Nicole ZYLBERMANN (Inspection générale des services, MINEFI), et le rapporteur, Olivier DE CARNE (Coop de France).

Le groupe a débuté ses travaux le 9 mars 2012 et ne s'est réuni que 3 fois, en 2012. Trois experts ont été auditionnés, mais surtout, 11 entretiens bilatéraux ont été conduits avec les présidents des Groupes de Travail Interministériels (GTI), fondement de la gouvernance du premier PNA (2010/2012). Ces travaux, très fructueux, ont donné lieu à un premier rendu devant le CNA plénier le 13 septembre 2012 et à l'envoi d'une contribution au Ministre chargé de l'alimentation : la note du 10 octobre 2012, validée par voie électronique puis signée par le Président du CNA, insistait sur les acquis du PNA 1 et proposait des pistes pour améliorer la gouvernance, les modalités d'organisation, mais surtout la visibilité et l'envergure du PNA 2.

Lors de sa dernière réunion, le 13 septembre 2012, le GT avait identifié que, pour poursuivre ses travaux, il lui fallait disposer du bilan du PNA 1, qui, selon la Loi de juillet 2010, devait être présenté au Parlement avant le mois de juillet 2013 par le pilote interministériel (DGAI). Ce bilan n'a cependant jamais été communiqué au CNA.

En 2013, les travaux de préparation de la LAAAF ont été engagés. Un courrier du directeur de Cabinet de Stéphane LE FOLL, daté du 29 janvier 2013, demandait au Président du CNA de proposer d'éventuelles évolutions législatives à intégrer dans le volet relatif à la politique publique de l'alimentation et au PNA ; il était également demandé de proposer des inflexions à apporter au PNA, en lien notamment avec les trois axes prioritaires de l'action publique retenus par le Gouvernement (la justice sociale, la jeunesse et l'ancrage territorial). Compte tenu de délais de réponse très contraints, il a été décidé de fonctionner via un questionnaire adressé, d'une part, aux membres du CNA plénier, d'autre part, aux membres du GT « Suivi du PNA », élaboré par le Secrétariat du CNA en lien avec la présidente et le rapporteur du GT. La synthèse a été élaborée à partir des réponses reçues, en lien avec la présidente et le rapporteur du GT, ainsi que les représentants de la DGS et de la DGCCRF.

Sur la base de ces travaux et des débats du CNA plénier du 2 mars 2013, une note de contribution préliminaire a été adressée, le 4 avril 2013, au Directeur de Cabinet du Ministre, comportant un important volet relatif aux évolutions souhaitables pour le PNA. Le PNA 2 a cependant été construit sans que le CNA ne soit davantage associé et en optant pour un pilotage régional, à l'inverse du diagnostic posé par le CNA.

Dans le cadre de la LAAAF, le CNA a été vigilant sur la place du PNA dans le texte. Auditionné par la Commission des Affaires Économiques du Sénat, le 8 janvier 2014, B. VALLAT a appelé l'attention des Sénateurs sur le risque de dilution du PNA, qui ne bénéficie plus ni de structure de gouvernance, ni de visibilité au niveau national depuis 2012, et dont la mise en œuvre a été déléguée aux régions depuis janvier 2013.

Lors de la Session plénière du 5 juin 2014, il a été décidé de ne pas dissoudre le GT « Suivi du PNA », afin de manifester la volonté du CNA de jouer le rôle qui lui est attribué par la Loi (Loi de 2010, LAAAF de 2014) et d'être davantage associé à l'élaboration et au suivi du PNA.

Le CNA considère notamment indispensable de mettre en place une nouvelle gouvernance nationale interministérielle, associant toutes les parties prenantes, et de donner au PNA une visibilité permettant de promouvoir ses axes politiques à différents niveaux, y compris au niveau international³.

Des éléments plus détaillés figurent dans les Rapports d'activité 2012 et 2013 du CNA.

³ Le Secrétariat Général des Affaires Européennes, service du Premier Ministre chargé de coordonner les positions françaises à l'international, notamment au sein des instances de la FAO, est par exemple intéressé par les messages à relayer au niveau international en matière de nutrition et d'alimentation. Il participe à ce titre aux travaux du CNA.

V – Autres travaux et contributions

1. Audition par la Mission d'information sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires

Le 8 avril 2015, Bernard VALLAT, accompagné de Véronique BELLEMAIN, a été auditionné par les députés Brigitte ALLAIN et Jean-Charles TAUGOURDEAU, rapporteur et président, pour la Commission des affaires économiques, de cette mission sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires.

Cette audition a été complétée par l'envoi d'une note à destination du président et du rapporteur : « *Contribution du Conseil National de l'Alimentation, à l'attention de la Mission d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires* » (annexe 11).

2. Audition des consommateurs dans le cadre d'une mission sur la définition d'un plan « agriculture-innovation 2015 »

MM. Jean-Marc BOURNIGAL, président de l'IRSTEA, François HOULIER, PDG de l'INRA, Philippe Lecouvey, DG de l'ACTA, et Michel Beckert, représentant le MENESR, ont souhaité rencontrer des représentants des consommateurs dans le cadre d'une mission sur la définition d'un plan « agriculture-innovation 2025 ».

Ils ont, pour cela, identifié le canal du CNA. Huit des neuf associations de consommateurs membres du CNA ont participé à cette rencontre, le 10 septembre 2015. Il s'agissait d'échanger sur les attentes et le rôle des consommateurs en matière de recherche et d'innovation dans le domaine agricole (innovation produit, évolution des modes de production, perception et acceptation des nouvelles technologies, coûts et prix, intérêt des recherches participatives impliquant des consommateurs...), afin de contribuer à identifier des recherches et innovations qu'il conviendrait d'initier et conduire à échéance 2025 pour le secteur agricole.

3. Note d'analyse : « Alimentation Sociale et Solidaire »

Véréna BOURBIA, stagiaire en master 1 de géographie de l'alimentation à l'Université de Paris-La Sorbonne a été chargée d'un travail exploratoire sur le concept d'Alimentation Sociale et Solidaire (ASS), soumis au Conseil par la DGCCRF dans le cadre du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Pendant six mois, elle a rencontré différents acteurs au sein du CNA et à l'extérieur, et réalisé un important travail de recherche documentaire et bibliographique, pour élaborer une note visant à définir les termes, le contenu, la portée et les limites du concept d'« ASS ».

Personnes rencontrées :

- Claude DUCHEMIN, Chef du Bureau 4B, DGCCRF, 4 février 2015 et 14 avril 2015.
- Eric LEPECHEUR, Président de Restau'Co, 9 février 2015.
- Yannick FOUINEAU, Délégué général du GOESS, 9 février 2015.
- Christophe HEBERT, Président de l'AGORES, 16 février 2015.
- Etienne GANGNERON, Vice-président de la FNSEA, 17 février 2015.
- Sandrine BIZE, Chef de Département Hygiène, Sécurité, Qualité et Environnement de la CGAD, 24 février 2015.
- Patrick CHARRON, Représentant de l'association de consommateurs Conseil National des

- Associations Familiales Laïques (CNAFAL), 25 février 2015.
- Jocelyne HACQUEMAND, Secrétaire Fédérale de la Confédération Générale du Travail (CGT), 10 mars 2015.
 - Hubert VERMEERSCH, Représentant de l'association de consommateurs Conseil National des Associations Familiales Catholiques (CNAFC), 17 mars 2015.
 - Jacques GODARD, Représentant de la Confédération Paysanne, 25 mars 2015.
 - Olivier DE CARNE, Directeur adjoint, Direction « Chaîne alimentaire durable », Coop de France, 1^{er} avril 2015.
 - Annabel FOURY, Conseillère économique à la FGA-CFDT, 7 avril 2015.
 - Betty HERVE, Trésorière de la FGA-CFDT, 7 avril 2015.
 - Patrick MASSARD, Secrétaire Générale de la FGA-CFDT, 7 avril 2015.
 - Jean-Marie CHOULEUR, Représentant de l'association de consommateurs Association de Défense, d'Éducation et d'Information du Consommateur (ADEIC), 8 avril 2015.
 - Dominique CHAMPIRE, Bureau 4B, 14 avril 2015.
 - Christine GUILLOUX, Bureau 4B, 14 avril 2015.
 - Michel-Laurent PINAT, Président du Comité de Liaison Agricole et Alimentaire à la CGI, 21 avril 2015.
 - Bruno BAZI, Président de la Commission Qualité et Développement Durable du SYNHORCAT, 29 avril 2015.
 - Guilhem CHERON, Président et co-fondateur de *La Ruche qui dit Oui !*, 4 mai 2015.
 - Michel HOURDEBAIGT, Chargé de mission Commerce Équitable au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 13 mai 2015.
 - Florence SCARSI, Chargée de mission Alimentation Durable au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 13 mai 2015.
 - Dominique BENEZET, Délégué général du SNRC, 26 mai 2015.
 - Carole GALISSANT, Responsable nutrition chez Sogeres, 26 mai 2015.
 - Dominique BARREAU, Chargé de mission Agriculture Périurbaine de Nantes Métropole, 5 juin 2015.
 - Nicole GAREL, Gestionnaire du Collège Jean Mermoz, Barby, 8 juin 2015.
 - Joël DIDIER, Chef de cuisine du Collège Jean Mermoz, Barby, 8 juin 2015.

Cette note a été présentée lors de la séance plénière du 10 septembre 2015. Si elle doit être reprise et complétée pour aboutir, le cas échéant, à un avis du CNA, il peut dès à présent être retenu que le concept d'ASS ne semble pas pertinent, et qu'il est préférable de parler **de l'alimentation dans l'ESS**.

Un groupe de rédaction, a priori plus léger qu'un groupe de travail habituel du CNA, puisque le travail exploratoire ne devra pas être refait, sera réuni en 2016 pour élaborer un Avis du CNA.

4. « Les 30 ans du CNA »

Le CNA a fêté ses 30 ans en 2015. À cette occasion, Jean-Pierre POULAIN, sociologue de l'alimentation, a proposé de mettre en forme des éléments d'analyse sur ce que représente le CNA dans le débat sur l'alimentation en France.

Un comité de pilotage, composé de Jean-Pierre POULAIN, sociologue, Daniel NAIRAUD, directeur du FFAS mais surtout ancien Secrétaire interministériel du CNA, Ambroise MARTIN, professeur de médecine, Véronique BELLEMAIN, Marion BRETONNIERE LE DÛ et Sarah MIGAULT, a été constitué.

Sarah MIGAULT, étudiante en Sciences sociales appliquées à l'alimentation (Université de Toulouse), a effectué un stage de 4 mois et demi au CNA sur ce sujet. Elle a pris contact avec un certain nombre d'acteurs « historiques » et actuels du CNA, afin de collecter des matériaux dans l'objectif de faire une analyse rétrospective du CNA et de ses évolutions depuis 30 ans.

« En novembre 2015, le Conseil National de l'Alimentation fêtera son 30ème anniversaire. Durant ces années marquées par les crises (vache folle, OGM, listeria...) et une profonde évolution des discours sur l'alimentation, cette organisation a mis ses capacités de concertation au service des dispositifs de communication ou de gestion de crise. Un temps propice pour un bilan.

Du CNA, on retient qu'il est un lieu unique de rencontre où dialoguent associations de consommateurs, représentants des producteurs, des artisans, des industriels, des distributeurs et des restaurateurs, scientifiques, représentants de ministères (agriculture, santé, économie, écologie), etc. On retient les 74 avis. Certains ont préparé la production de textes réglementaires ou nourri la réflexion préalable à la décision publique. D'autres ont réalisé des «états des lieux et états des positions » sur des questions économiques et sociales. D'autres encore sont des points méthodologiques... Mais tous ont été utiles pour tout ou partie des acteurs de l'univers de l'alimentation et pour ceux qui ont eu à gérer des crises.

Cet anniversaire offre l'occasion de repérer ce qui fait patrimoine, de tenter de capitaliser sur l'expérience. Ainsi pourra-t-on imaginer comment clarifier, expliquer, développer le rôle du CNA. Voir comment, à côté de l'expertise de premier cercle qui évalue les risques alimentaires, l'expertise socio-économique ou de second cercle peut contribuer à la gestion démocratique des risques. Les plus optimistes parleront de contribution au réenchantement de l'alimentation !

Pour ce faire, nous envisageons de conduire des interviews d'acteurs qui ont fait l'histoire de cette organisation et de rassembler des contributions réflexives sur cette expérience. Ce matériau permettra de réaliser une plaquette, un article scientifique ainsi qu'un document plus important, livre ou avis du CNA. »

Pr Jean-Pierre POULAIN, initiateur du projet, entouré du Pr Ambroise MARTIN, de Daniel NAIRAUD, et de Véronique BELLEMAIN et Marion BRETONNIERE-LE DÛ pour le Secrétariat interministériel du CNA.

Personnes auditionnées (le plus souvent en binôme avec l'un des membres du comité de pilotage) :

- Jean-Louis LAMBERT, ancienne personnalité qualifiée au CNA, économiste et sociologue, 7 mai 2015.
- Claude DUCHEMIN, chef du Bureau 4B, DGCCRF, 11 mai 2015.
- Jean-Loup ALLAIN, membre du collège de la transformation, Directeur Général adjoint d'Alliance 7, 21 mai 2015.
- Christine BOULEY, ancienne membre du collège de la transformation, 21 mai 2015.
- Michel CHAULIAC, Direction Générale de la Santé, 27 mai 2015.
- François COLLART-DUTILLEUL, personnalité qualifiée au CNA, 29 mai 2015.
- Marion GUILLOU, personnalité historique, ex-DGAI, 2 juin 2015.
- Philippe GUERIN, personnalité historique, ex-Président du CNA, 2 juin 2015.
- Résie BRUYERE, membre du collège des consommateurs, Association Familles Rurales, 3 juin 2015.
- Jean-Luc BINDEL, membre du collège des syndicats de salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires, Secrétaire général de la FNAF-CGT, le 3 juin 2015.

- Alain SOROSTE, personnalité qualifiée au CNA, le 5 juin 2015.
- Jean-Marie CHOULEUR, membre du collège des consommateurs, ADEIC, le 16 juin 2015
- Guy PAILLOTIN, personnalité historique, ancien président de l'INRA, 16 juin 2015.
- Dominique BENEZET, membre du collège de la restauration, Délégué général du SNRC, 23 juin 2015.
- Ambroise MARTIN, personnalité historique, ancienne personnalité qualifiée au CNA, 24 juin 2016.
- Annie LOC'H, membre du collège de la transformation, 29 juin 2015
- Pierre COMBRIS, ancienne personnalité qualifiée, directeur de recherche à INRA, 2 juillet 2015.
- Daniel NAIRAUD, personnalité historique, Secrétaire interministériel du CNA, 7 juillet 2015.
- Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, personnalité historique, 10 juillet 2015.
- Bernard VALLAT, personnalité historique, ex-Président du CNA, 17 juillet 2015.
- Annie SOYEUX, personnalité historique, ancienne fonctionnaire de la DGAL, 21 juillet, 2015.
- Marc BOURNIGUAL, personnalité historique, ex-DGAI, 22 juillet 2015
- Véronique BELLEMAIN, personnalité historique, ex-Directrice du CNA, 7 août 2015.
- Bertrand HERVIEU, vice-président du Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, 12 août 2015.
- Charles PERNIN, membre du collège des consommateurs, puis de la transformation, 20 août 2015.
- Louis ORENGA, personnalité qualifiée au CNA, 20 janvier 2016
- Serges MICHELS, 9 février 2016.

Le travail a été repris début 2016 par Théo GALICHET, diplômé en Sciences sociales appliquées à l'alimentation (Université de Toulouse), sous la direction de Jean-Pierre POULAIN.

1. Le secrétariat interministériel

Durant l'année 2015, l'équipe du Secrétariat interministériel a connu des changements. Elle se composait, au 31 décembre, de :

- Véronique BELLEMAIN, Directrice ;
- Marion BRETONNERE-LE-DU ;
- Benoît CROGUENNEC (absent depuis un an) ;
- Elora GENDRE, stagiaire puis chargée de mission, depuis le 1^{er} octobre 2015 ;
- Alice MAURIN, chargée de mission depuis le 2 novembre 2015 ;
- Théo GALICHET, arrivé le 16 novembre 2015 pour mener le projet sur les 30 ans du CNA, placé dans une position originale puisque le CNA est son objet d'études.



Marion BRETONNIERE-LE DÛ – Véronique BELLEMAIN – Elora GENDRE – Théo GALICHET – Alice MAURIN

2. Accueil des stagiaires

Véréna BOURBIA, en Master I de *géographie, spécialité alimentation et cultures alimentaires* à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), a effectué un stage de 6 mois et demi au sein du Secrétariat interministériel du CNA, du 19 janvier au 31 juillet 2015. Elle a été chargée de mener à bien une réflexion sur l'Alimentation Sociale et Solidaire (cf partie IV).

Elora GENDRE, en Master II *administration et gestion publique* à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, a effectué un stage de 6 mois, du 30 mars au 30 septembre. Elle a assuré le lancement du groupe de travail « Alimentation en milieu hospitalier ». À l'issue de son stage, elle est restée en tant que chargée de mission au sein du Secrétariat interministériel.

Sarah MIGAULT, en Master I *Sciences sociales appliquées à l'alimentation* à l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA) à l'Université de Toulouse le Mirail, a effectué un stage de 4 mois, du 20 avril au 20 août 2015. Sarah a mené un travail sur les 30 ans du CNA (conduite d'entretiens et analyse) (voir partie IV). Pendant deux mois, **Julie YANYANA**, étudiante, l'a soutenue pour la retranscription des entretiens.

1. Carte de vœux 2015⁵



2. Communiqué de presse

Un communiqué de presse (annexe 3) a été diffusé le 26 mars 2015, à l'occasion de la publication de l'Avis n°74 *Le Bio en France : situation actuelle et perspective de développement*. Il a été diffusé à la presse professionnelle.

3. Principales interviews et retombées presse

La Chaîne Parlementaire

Véronique BELLEMAIN a participé à un débat sur LCP (La Chaîne Parlementaire), dans l'émission GRAND ECRAN, diffusée les dimanches 5, 12 et 18 juillet 2015 sur le thème « Nos vies discount », le débat portant plus spécifiquement sur « Le discount alimentaire, nouvelle fracture sociale ? »

⁴ Hors valorisation spécifique des Avis (voir notamment partie II).

⁵ Création : Gloria SODORE, *La Petite Boite de Gloria*.

Rencontres des Acteurs publics 2015

Bernard VALLAT a été interviewé sur la place de l'alimentation dans les politiques publiques dans le cadre des Rencontres des Acteurs publics, qui se sont tenues les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet au Conseil Économique, Social et Environnemental⁶.



Bernard VALLAT aux Rencontres des Acteurs publics 2015

Séminaire COPA-COGECA

Le 13 octobre 2015, le CNA a été invité à présenter l'approche française de l'alimentation et de la nutrition lors d'un séminaire de réflexion de la COPA-COGECA (agriculteurs et coopératives agricoles européens) « *European farmers and agri-cooperatives contributing to a healthier lifestyle* » (« *Contribution des agriculteurs et des coopératives agricoles à un mode de vie plus sain* »). V. BELLEMAIN a ainsi pu présenter à des responsables professionnels européens, d'une part, le CNA et le rôle qu'il joue dans le débat démocratique en France, d'autre part, l'importance de la prise en compte des aspects sociologiques, culturels, et des déterminants des comportements alimentaires, pour définir les politiques publiques dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Elle a insisté sur le respect des spécificités culturelles pour des politiques efficaces.

4. Publication du Rapport d'activité 2014

Le Rapport d'activité du CNA pour l'année 2014 a été validé lors de la session plénière du 10 septembre 2015. Il a été tiré à 100 exemplaires.

⁶ <http://www.acteurspublics.com/aptv/2015/07/21/la-communication-de-crise-doit-etre-transparente-pour-les-consommateurs>

VIII – Partenariat, représentation

Le Secrétariat interministériel assure la représentation du CNA dans différentes structures telles que :

- **Conseil National de la Consommation (CNC)**, d'une part en formation plénière, d'autre part dans le **Comité agro-alimentaire** et, le cas échéant, certains **groupes de travail thématiques** ;
- **Comités de suivi conjoints du PNNS et du PNO** ;
- **Comité de validation des chartes d'engagements de progrès nutritionnels du PNNS** ;
- **Comité d'Orientation Thématique (COT) Alimentation de l'Anses**.

En 2016, il a également apporté sa vision de l'alimentation et de ses enjeux dans divers groupes de travail :

- **SAF Agr'iDées (Think tank)** : participation au groupe de travail « *Se nourrir cela s'apprend* ».
- **FFAS** : groupe de travail « *Qualité et sécurité des aliments* », présidé par le Pr Dominique PARENT-MASSIN.
- **Les Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin** : La ville de Belley, dans l'Ain, organise chaque année une manifestation ciblant à la fois les professionnels de l'alimentation, les scolaires et le grand public, sur un thème lié à l'alimentation. La thématique retenue en 2015, pour la 29^{ème} édition, « *Alimentation et santé* », a conduit la ville à initier un partenariat avec le CNA. V. BELLEMAIN a participé aux réunions du comité d'organisation et assuré le rôle de modérateur des conférences de la journée du 9 octobre 2015, introduite par une conférence du Pr Ambroise MARTIN : « *Alimentation et santé, où en sommes-nous ?* ».

Le Secrétariat interministériel participe enfin à différents colloques, séminaires et conférences traitant des questions d'alimentation, afin d'assurer une veille thématique sur les sujets de compétences du Conseil.

Annexe n° 1 : Liste des membres pour la mandature 2012-2015

Annexe n° 2 : Activités des groupes de travail actifs en 2015

Annexe n° 3 : Communiqué de presse de l'Avis n°74

Annexe n° 4 : Le Bio en France : résumé et recommandations

Annexe n° 5 : Affiche du colloque de Trouville-sur-mer

Annexe n° 6 : Programme du colloque de Trouville-sur-mer

Annexe n° 7 : Affiche du colloque de Paris

Annexe n° 8 : Programme du colloque de Paris

Annexe n° 9 : Note de questionnement : Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique.

Annexe n°10 : Propositions du CNA : projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C »

Annexe n° 11 : « Contribution du CNA, à l'attention de la Mission d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires »

Annexe n° 12 : Liste des sigles

Annexe n° 1 – Liste des membres pour la mandature 2012-2015

(mise à jour le 20 octobre 2015)

(1) Collège des consommateurs et usagers (9 membres)		
Organisme	Titulaire	Suppléant
ADEIC – Association de Défense, d'Éducation et d'Information du Consommateur	Jean-Marie CHOULEUR	Dominique LASSARRE
AFOC – Association Force Ouvrière Consommateurs	Florence DURBECQ	Francis SENTENAC
ALLDC – Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs	Gérard SCHREPFER	
CNAFAL – Conseil National des Associations Familiales Laïques	Patrick CHARRON	Jean-Luc FLINOIS
CNAFC – Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques	Hubert VERMEERSCH	
CLCV – Consommation, logement et cadre de vie	Marine DESORGE	
FNFR – Fédération Nationale Familles Rurales	Michel PILLON	Résie BRUYERE
INDECOSA-CGT – Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés de la Confédération Générale du Travail	Bernard VERNE	
UFC – Que choisir – Union Fédérale des Consommateurs	Jean-Yves HERVEZ	Olivier ANDRAULT

(2) Collège des producteurs agricoles (9 membres)		
Organisme	Titulaire	Suppléant
APCA – Chambres d'Agriculture France	Jean-Louis CAZAUBON	Guillaume CLOYE
Coop de France	Dominique CHARGE	Jean-François RENAUD
CNMCCA – Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole	Boris CALMETTE	Olivier-Louis TISSOT
CP – Confédération Paysanne	Jacques GODARD	Catherine GEHIN
	Jean-Jacques MATHIEU	Temanuta GIRARD
CRUN – Coordination rurale	Odile LETISSIER	Frédéric VERZEAUX
FNSEA – Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Didier LUCAS	Annick JENTZER
	Étienne GANGNERON	Christiane LAMBERT
JA – Jeunes Agriculteurs	Julien BIGAND	

(3) Collège de la transformation (9 membres)		
Organisme	Titulaire	Suppléant
ANIA – Association Nationale des Industries Alimentaires	Cécile RAUZY	Camille HELMER
	Jean-Loup ALLAIN	Philippe REISER
	Thierry GREGORI	Sonia LITMAN
	Annie LOCH	Agnès DAVI
	Virginie RIVAS	Michel DONAT
Coop de France	Olivier DE CARNE	Rachel BLUMEL
	Catherine PEIGNEY	Hubert CUAZ

CGAD – Confédération Générale de l’Alimentation en Détail	Jean-Pierre CROUZET	Sandrine BIZE
SYNABIO – Syndicat National des Entreprises Bio	Charles PERNIN	Claude GRUFFAT

(4) Collège de la distribution (3 membres)		
Organisme	Titulaire	Suppléant
FCD – Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution	Lionel DESENCE	Laurence MANUEL
		Émilie TAFOURNEL
CGI – Confédération Française du Commerce Inter-entreprise	Alexia FROMANGER	Michel-Laurent PINAT

(5) Collège de la restauration (6 membres)		
Organisme	Titulaire	Suppléant
AGORES – Association nationale des directeurs de la restauration collective territoriale	Christophe HEBERT	Jean-Jacques HAZAN
RestauCo	Bernard BELLER	Eric LEPECHEUR
SNARR – Syndicat National de l’Alimentation et de Restauration Rapide	Marie-Hélène BRARD	Élise WACK
SNRC – Syndicat National de la Restauration Collective	Dominique-Philippe BENEZET	Carole GALISSANT
SYNHORCAT – Syndicat Français de l’Hôtellerie, des Restaurateurs, des Cafetiers et des Traiteurs	Bruno BAZI	Philippe LEVOYE
UMIH – Union des Métiers et des Industries de l’Hôtellerie	Jean MATHIEU	Jean TERLON

(6) Collège des salariés de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires (5 membres)		
Organisme	Titulaire	Suppléant
CFE-CGC AGRO – Confédération Française de l’Encadrement, Confédération Générale des Cadres – Fédération nat. agroalimentaire	Pascal LEFEUVRE	Gautier BODIVIT
FGA – CFDT – Fédération Générale Agroalimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail	Patrick SIVARDIERE	Betty HERVE
FGTA – FO – Fédération Générale des Travailleurs de l’Agriculture, de l’alimentation, des tabacs et des services annexes – Force Ouvrière	Stéphane TOUZET	Rafaël NEDZYNSKI
FNAF-CGT – Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail	Joël COLPIN	Jean-Luc BINDEL
	Jocelyne HACQUEMAND	Freddy HUCK

(7) Collège des personnalités qualifiées (8 membres)	
Titulaire	Organisme
Jean-Louis BRESSON	CIC Necker – Enfants Malades & Cochin
François COLLART-DUTILLEUL	Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes
Jean-Pierre CORBEAU	Sociologue
Marion GUILLOU	AGREENIUM
Daniel NIZRI	Pr de médecine, IGAS
Louis ORENGA	INTERFEL
Alain SOROSTE	Consultant
Bernard VALLAT	Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)

(8) Membres de droit

M. le Directeur général de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail – ANSES ou son représentant	Marc MORTUREUX Charlotte GRASTILLEUR Dominique GOMBERT Gilles SALVAT
M. le Président Directeur général de l'Institut National de la Recherche Agronomique – INRA ou son représentant	François HOULLIER Catherine ESNOUF
M. le Directeur de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale – INSERM ou son représentant	
M. le Président Directeur général de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER ou son représentant	François JACQ Jean-Luc VALLET
Mme la Directrice de l'Institut National de la Consommation – INC ou son représentant	Agnès-Christine TOMAS-LACOSTE Jean-Pierre LOISEL Farid BENSAID
M. le Président de l'Association des Maires de France – AMF ou son représentant	Isabelle MAINCION
M. le Président de l'Association des Départements de France – ADF ou son représentant	
M. le Président de l'Association des Régions de France – ARF ou son représentant	Hélène AUSSIGNAC

(9) Participants de plein droit (voie consultative)	
Le représentant du ministre chargé de l'agriculture <i>Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</i>	Patrick DEHAUMONT (DGAL) Loïc EVAÏN Paul MENNECIER Éric ZUNINO
	Catherine GESLAIN- LANEELLE (DGPE) Éric GIRY François CHAMPANHET
	Serge LHERMITTE (délégation ministérielle aux industries alimentaires) Julie HANOT
Le représentant du ministre chargé de la pêche <i>Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie</i>	Sylvie RIBAUT (DPMA) Didier LE COZ
Le représentant du ministre chargé de la santé <i>Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes</i>	Benoît VALLET (DGS) Magali NAVINER
Le représentant du ministre chargé de la consommation <i>Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique</i>	Nathalie HOMOBOÑO (DGCCRF) Jean-Louis GERARD Claude DUCHEMIN Dominique CHAMPIRE
Le représentant du ministre chargé de l'emploi <i>Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social</i>	
Le représentant du ministre chargé du commerce et de l'artisanat <i>Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique</i>	
Le représentant du ministre chargé de l'économie <i>Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique</i>	
Le représentant du ministre chargé de l'industrie <i>Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique</i>	Ève-Marie BONNEAU (DGCIS)
Le représentant du ministre chargé de la recherche <i>Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	Sylvain MAHE
Le représentant du ministre chargé de l'éducation nationale	Véronique GASTE Patricia BRISTOL-GAUZY

INVITES PERMANENTS	
CGAAER – Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux	Bertrand HERVIEU, Vice-Président Anne-Marie VANELLE Sophie VILLERS Claire GAUDOT Denis FEIGNIER Eric BARDON
Le représentant du ministre chargé du développement durable Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Florence SCARSI
Le représentant du ministre des Outre-Mer Ministère des Outre-mer	Arnaud MARTRENCHAR Olivier JUNOT
SGAE / CIAA – Secrétariat Général des Affaires Européennes – Comité Interministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation	Pierre VELGE
G-DRAAF - Groupement des Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Martin GUTTON, président Yvan LOBJOIT Sylvie MALEZIEUX
AFNOR – Association Française de Normalisation	Nadine NORMAND
CREDOC – Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie	Pascale HEBEL, Directrice du département consommation
FFAS – Fond Français Alimentation Santé	Daniel NAIRAUD, Directeur
France-Agri-Mer	Olivier BLANCHARD
GEM-RCN – Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de nutrition	Alain COINTAT Paulette VARENNE-AUTIN
INAO – Institut National des Appellations d'Origine	Marie-Lise MOLINIER
PNNS – Programme National Nutrition Santé	Serge HERCERG

Annexe n° 2 – Activités des groupes de travail en 2015

Groupe de travail	Agriculture biologique	Suivi du PNA	L'alimentation en milieu hospitalier	Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire	Politique nutritionnelle
<i>Adoption du mandat le</i>	15 septembre 2011	15 septembre 2011	11 décembre 2014	9 septembre 2013	Groupe de travail permanent
<i>Première réunion le</i>	12 mars 2012	9 mars 2012	25 février 2015	9 décembre 2013	6 juin 2013 (reprise des travaux)
<i>Nombre de réunions en 2015</i>	1 réunion	Groupe en sommeil	8 réunions	/	4 réunions
<i>Nombre total de réunions depuis la mise en place du groupe</i>	15 réunions	3 réunions	8 réunions	9 réunions	8 réunions
<i>Nombre d'experts auditionnés en 2015</i>	/	/	18 experts	/	5 experts
<i>Nombre d'experts auditionnés depuis le début des travaux</i>	12 experts	3 experts	18 experts	25 experts	9 experts
<i>Nombre d'inscrits dans le groupe</i>	71 personnes	47 personnes	63 personnes	89 personnes	51 personnes
<i>Adoption de l'Avis</i>	26 mars 2015	/		/	/



Communiqué de presse
26 mars 2015

Le Conseil National de l'Alimentation se penche sur le développement du Bio en France.

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA), réuni en session plénière le 26 mars 2015, a adopté un nouvel Avis, n°74 : « **Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement** ».

Cinq chapitres rassemblent des éléments d'analyse, collectés en réponse aux questionnements initiaux des acteurs, notamment des représentants des consommateurs :

- L'agriculture biologique : perspective historique
- Un point de situation réglementaire
- Les impacts environnementaux
- Le Bio est-il meilleur pour la santé ?
- Les aspects économiques et sociaux.

Ils aboutissent à **6 recommandations**, sub-divisées en 17 modalités d'application, qui s'adressent tant aux pouvoirs publics qu'aux acteurs des filières bio en France. On soulignera que ces recommandations s'inscrivent en complément des actions déjà engagées par ailleurs, notamment dans le cadre du Programme Ambition Bio 2017, qui ne sont donc pas reprises.

La nécessité de maintenir un haut niveau d'exigence de qualité des productions bio sous-tend toutes les mesures préconisées, qui devront être mises en œuvre conjointement, en coordination entre les différents acteurs, en vue d'atteindre les objectifs de développement du secteur fixés à l'horizon 2017.

1. Le CNA propose la signature d'un « Pacte d'engagement des acteurs économiques en faveur de l'agriculture biologique », novateur, négocié sous l'égide de l'Agence Bio, visant à organiser avec la distribution une progression parallèle de la demande et de l'offre.
2. L'Avis insiste sur la nécessité de développer différents modèles de production et de distribution, complémentaires, depuis les démarches historiques jusqu'à une production à plus grande échelle, permettant de satisfaire un large panel de consommateurs.

La réglementation bio porte essentiellement sur des modes de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les nouvelles attentes sociétales, implicites ou explicites, peuvent être plus larges, en termes de responsabilité sociale, d'éthique, de valeur santé, etc. Il conviendrait de ce fait de s'interroger sur l'évolution des critères liés aux produits bio.

3. Un focus particulier est fait sur la communication grand public, avec différents volets, en insistant sur la notion de juste prix des produits bio. Comme pour toute l'alimentation, ne parler que de bas prix, sans parler de qualité, serait destructeur de valeur, économique comme symbolique.

4. Différentes actions sont proposées pour conforter ou renforcer la réglementation (d'essence essentiellement européenne) et la certification des produits, deux éléments clefs de la confiance.
5. Les externalités positives de l'AB (c'est-à-dire ses impacts favorables en termes d'environnement, de santé, d'emplois, etc.) doivent d'être mieux étudiées afin d'envisager, le cas échéant, les modalités de rémunération d'une partie des services rendus.
6. Enfin, les investissements en recherche et développement constituent un moteur d'évolution indispensable. Les acteurs des filières conventionnelles devront être associés *ab initio* à la définition de certains programmes de recherche.

Ces propositions du CNA visent à favoriser le développement de la production et de la consommation de produits bio, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement et du Programme Ambition Bio 2017, notamment pour ce qui est de :

- parvenir à une production agricole bio suffisante pour répondre d'une manière durable à la demande croissante et aux objectifs d'inclure 20 % de produits dans la restauration collective publique ;
- doubler la part de la production bio sur le territoire national d'ici la fin de l'année 2017 (soit passer de 4 à 8 % de la surface agricole utile, SAU) ;
- mettre en place un processus global de développement du Bio concernant la production, la transformation, la commercialisation et la consommation.

Le CNA, qualifié de Parlement de l'alimentation, rassemble depuis 30 ans tous les acteurs de la filière alimentaire : associations de consommateurs, syndicats de salariés, producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, ministères, agences de recherche et d'expertise, etc. Ses avis visent à éclairer les grands enjeux de politique alimentaire.

Les Avis du CNA sont disponibles sur : <http://www.cna-alimentation.fr/les-avis/>
Contacts : cna@agriculture.gouv.fr – 01.49.55.80.78 / 01.49.55.49.68

Conseil National de l'Alimentation (CNA) – Avis n°74

Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement

RESUME et RECOMMANDATIONS

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a conduit, de fin 2011 à fin 2014, un travail de réflexion prospective sur le développement des produits issus de l'agriculture biologique (AB).

Lieu de dialogue entre parties prenantes et de construction de consensus, le CNA a positionné sa réflexion comme complémentaire des différents travaux conduits par ailleurs au sein des instances publiques et privées concernées. C'est pourquoi, sans prétention d'exhaustivité, l'Avis n'aborde que certains aspects du sujet, dans le cadre du mandat que le CNA plénier avait confié à un groupe de travail spécifique. Ce mandat relevait la nécessité de réfléchir à l'organisation des filières bio, avec une logistique moderne et innovante, afin de satisfaire au mieux les différents demandes (grande distribution, restauration collective, circuits de distribution spécialisés, etc.).

Le plan de cet Avis est le reflet de l'évolution de la perception, au sein du groupe de travail, des points clés qui se dégagent d'un examen équilibré de la situation des filières de l'AB aujourd'hui en France.

L'agriculture biologique : perspective historique

Imaginé dans les années 20, issue de mouvements militants nés dans les années 1950, institutionnalisée dans les années 80, l'AB est peu à peu devenue incontournable dans le paysage agricole français. Depuis plus de 50 ans, les pratiques agronomiques biologiques ont montré leur intérêt environnemental et accompagné la montée en puissance des préoccupations des consommateurs, des citoyens, des entreprises et des politiques publiques en termes d'environnement et de santé. Ces évolutions de société, auxquelles l'AB a participé, ont inspiré différentes démarches (agriculture raisonnée, certification environnementale, projet agro-écologique pour la France, etc.) qui conduisent pour partie à une convergence des questionnements et des solutions techniques entre agriculture biologique et conventionnelle.

Au fil des années, le marché du Bio est progressivement passé d'une niche à un secteur économique à part entière. Son développement s'est accompagné de l'entrée en jeu de nouveaux acteurs et d'une diversification progressive des modes de production et de distribution, sur la base d'une même réglementation. La coexistence de modes de distribution variés et complémentaires est désormais considérée comme un facteur déterminant du développement du Bio dans le cadre de la réglementation européenne, impliquant une communication commune, fondée sur un même cœur de message. Par ailleurs, grâce notamment à l'existence d'un logo officiel largement médiatisé (euro-feuille, éventuellement complétée du logo national AB), les produits issus du mode de production bio bénéficient actuellement d'une bonne visibilité et d'une image de marque dynamique auprès des consommateurs.

Un point de situation réglementaire

La réglementation relative à l'AB est harmonisée au sein de l'Union européenne. Elle est complétée, pour certains domaines spécifiques, par des cahiers des charges nationaux, générant à la marge quelques différences entre États membres. Les importations reposent sur un principe d'équivalence qui implique des conditions de production jugées comparables. Le cadre réglementaire établi par le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 « *relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques* » et ses règlements d'application est aujourd'hui reconnu et accepté par l'ensemble des acteurs

du Bio et, associé au double contrôle par tierce partie indépendante (la certification) et par les contrôles d'État, offre aux consommateurs un dispositif susceptible de créer la confiance et de servir de base au développement du marché.

Les pratiques constatées auprès des opérateurs des filières bio **dépassent fréquemment les seules exigences réglementaires**. Toutefois, des questions subsistent sur le dispositif de contrôle par tierce partie indépendante, ainsi que sur les dispositifs d'équivalence pour les importations. La consolidation de la confiance des consommateurs dans les produits issus de l'AB, essentielle au développement du marché, passera notamment par **une communication grand public** sur :

- sur le contenu de la réglementation, ce que le Bio est et n'est pas ;
- sur les contrôles et le niveau des manquements, en particulier sur le système d'alerte mis en place au niveau européen lors de fraudes sur des produits importés de pays tiers ;
- sur les avantages, pour le citoyen, du développement de l'AB (biodiversité, qualité des eaux, qualité des paysages, etc.).

Enfin, il est fondamental que tous les acteurs du Bio, de la production agricole à la distribution, des acteurs historiques aux nouveaux venus, parlent d'une même voix, s'agissant des points clés de communication constituant le socle de la confiance du consommateur, en laissant de côté pendant un temps leurs éléments de différenciation.

Les impacts environnementaux

L'AB représente aujourd'hui l'une des agricultures les plus performantes sur le plan environnemental, mais elle peut encore progresser. Le progrès nécessitera d'importants investissements en études, en recherche et développement, qui conduiront peut-être à de nouvelles alliances avec de grands opérateurs industriels disposant des capacités financières et humaines et aboutiront à des progrès conjoints avec l'agro-écologie. Ainsi, l'AB pourrait représenter la pointe la plus avancée de l'agriculture durable ; elle est d'ailleurs souvent considérée comme **le prototype de l'agro-écologie**. Son image s'en trouverait renforcée, lui permettant de capter de nouveaux publics.

Le Bio est-il meilleur pour la santé ?

Cette question est essentielle. Il convient de souligner les points suivants.

- Alors que, il y a encore une dizaine d'années, le lien Bio/santé n'apparaissait pratiquement pas dans la littérature, de plus en plus de travaux abondent dans le sens d'un tel lien, même ténus.
- Le lien observé dans ces études pourrait être lié à une moindre exposition des consommateurs à de très faibles doses de pesticides et autres contaminants, ainsi qu'à des teneurs supérieures, en tendance, en certains nutriments.
- L'investissement en recherche sur ces questions sera essentiel dans les années à venir pour des questions de santé publique, mais aussi parce que les résultats de ces recherches feront progresser globalement l'agriculture vers des produits plus sains et à plus faible empreinte environnementale.
- Quels que soient les résultats des recherches qui seront menées, il semble acquis que de moindres teneurs en résidus de produits chimiques dans l'alimentation diminuent notamment le risque d'exposition à des « effets cocktail » et que consommer des aliments Bio peut de ce fait constituer, à titre individuel, une attitude de précaution légitime vis-à-vis d'un risque suspecté.
- Idéalement, l'impact santé devrait être étudié en fonction du régime alimentaire global, et non pas aliment par aliment, compte tenu des effets des associations vertueuses d'aliments et de la diversité des produits.

Le débat sur le lien Bio/santé comporte également une dimension politique, que soulignait en février 2013 le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur le bilan du plan de développement de l'agriculture biologique 2008/2012 : « (...) *Il serait difficile et très contesté de laisser entendre, par un a contrario implicite, que 95% de ce que nous mangeons poserait des problèmes pour notre santé ou pour l'environnement* ».

Pour autant, dans le paysage alimentaire, les garanties et messages portés par le secteur bio sont particulièrement clairs : le Bio, par son mode de production et les pratiques alimentaires qui y sont généralement liées, porte des solutions prometteuses face à certains risques sanitaires, alimentaires ou liés

à l'environnement.

Les aspects économiques et sociaux

Les consommateurs de produits Bio sont avant tout soucieux de leur santé et de la qualité des produits, même si les préoccupations environnementales et sociales sont également très présentes. Plus éduqués et plus actifs physiquement, ils auraient cependant des revenus comparables à ceux des non consommateurs.

Comparer la constitution des coûts entre AB et agriculture conventionnelle est un exercice délicat compte-tenu de la diversité des approches et des systèmes de production. Les coûts de production sont généralement plus élevés en AB, dans beaucoup de filières, du fait notamment des besoins en main d'œuvre. Le surcoût serait, en moyenne, de 20 à 25%. Ces différences sont prises en compte *via* des politiques d'aides européennes, nationales et parfois locales. Globalement, malgré des rendements moindres, les exploitations Bio bien conduites présentent une meilleure rentabilité et un excédent brut d'exploitation plus élevé que des exploitations homologues conventionnelles. Des surcoûts se retrouvent également dans les phases de transformation, de logistique et au niveau de la vente au consommateur : 25% en moyenne, avec de grandes variations selon les produits et les régions.

Les systèmes d'interactions sont extrêmement complexes et des études complémentaires sont nécessaires avant d'envisager la rémunération des externalités positives, notamment environnementales, des modes de production biologiques.

Le nombre d'emplois générés par l'AB, supérieur à celui nécessaire en production conventionnelle, constitue un atout dans une période de tensions sur l'emploi, même s'il s'avère souvent difficile de pourvoir ces emplois agricoles.

Le développement du Bio passe par **la complémentarité entre des stratégies différentes** que les acteurs peuvent combiner au sein des entreprises : la poursuite de l'approche historique, la commercialisation préférentielle en circuits courts et de proximité de produits ayant une image « traditionnelle et artisanale », doit se conjuguer avec la production à plus grande échelle, permettant le développement du Bio à destination des entreprises alimentaires et de la grande distribution, dans le respect de la réglementation.

L'association avec d'autres signes de qualité, ou d'autres axes stratégiques de développement, doivent être envisagés dans le cadre d'une vision globale.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et par le Programme Ambition Bio 2017, il convient de porter une attention particulière à la restauration collective, publique et privée, qui pourrait s'avérer un levier important de développement de l'offre par la demande.

Le temps de conversion en AB et le champ de contraintes qui encadrent ce type de production supposent le développement d'une organisation contractuelle afin de sécuriser les agriculteurs dans leur choix de s'engager dans cette démarche.

Une progression du Bio, harmonieuse, stable et constante, nécessite une régulation et une contractualisation entre les acteurs. Une telle organisation pourrait supposer la mise en place d'un cadre sous la forme d'un pacte avec les acteurs de la distribution, les entreprises agroalimentaires et la restauration collective.

Recommandations du CNA

Une approche globale

Ces recommandations constituent un ensemble d'actions et de mesures incitatives destinées à favoriser le développement de la production et de la consommation de produits bio, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement et du Programme Ambition Bio 2017, notamment pour ce qui est de :

- parvenir à une production agricole bio suffisante pour répondre d'une manière durable à la demande croissante et aux objectifs d'inclure 20% de produits dans la restauration collective publique ;
- doubler la part de la production bio sur le territoire national d'ici la fin de l'année 2017 (soit passer de 4 à 8 % de la SAU) ;

- mettre en place un processus global de développement du Bio concernant la production, la transformation, la commercialisation et la consommation.

Au-delà de chacune des recommandations opérationnelles, **seule la mise en œuvre conjointe de toutes les mesures préconisées, en coordination entre les différents acteurs**, permettra de contribuer véritablement au développement du secteur en vue d'atteindre les objectifs fixés en 2017.

Cette dynamique créera une visibilité nouvelle auprès des consommateurs, grâce à des messages de communication communs, des actions nouvelles dans les territoires, une mise en avant de produits dans toutes les enseignes de grande distribution, davantage d'alimentation biologique servie dans la restauration collective publique et privée avec des messages pédagogiques, etc.

La participation de l'ensemble des parties prenantes de l'agriculture biologique à cette dynamique renforcera **leur organisation en filières complètes, permettant de sécuriser les producteurs grâce à une contractualisation à moyen terme au sein des filières**, laquelle constitue un point clé de l'atteinte des objectifs.

Recommandation n°1 : Un pacte d'engagement des acteurs économiques en faveur de l'agriculture biologique

En complément de la politique portée par les pouvoirs publics et des programmes d'actions engagés, notamment dans le cadre du Programme Ambition Bio 2017, l'engagement des acteurs économiques, et particulièrement de la distribution, sera un moteur essentiel de développement de la consommation et, de ce fait, de structuration des filières bio. Afin de formaliser l'engagement des distributeurs, il est recommandé de signer un « **pacte d'engagement des acteurs économiques en faveur de l'agriculture biologique** ».

Les négociations de ce pacte opérationnel pourraient démarrer lors du Printemps Bio 2015, sous l'égide de l'Agence Bio, en se fondant sur les textes du Grenelle, du Programme Ambition Bio 2017 et sur les recommandations du présent Avis du CNA.

Ce pacte vise à organiser une progression parallèle de la demande et de l'offre, dans une logique de partenariat à moyen et long termes et de meilleur partage de la valeur ajoutée au sein des filières.

Il comporterait notamment un volet communication, permettant d'harmoniser les messages en direction des consommateurs, un cadre permettant à chaque acteur économique de développer un dispositif de contractualisation avec les filières amont et un plan de développement de l'offre.

Le pacte pourrait reposer sur la conclusion de **contrats de filières**, impliquant les producteurs agricoles, les entreprises agroalimentaires, l'hôtellerie, la restauration et la distribution et permettant de renforcer les relations entre les producteurs bio et les distributeurs et les restaurateurs.

Recommandation n°2 : Un développement harmonieux du marché et de la production

Le passage d'un marché de niche au développement d'un secteur économique à part entière s'est accompagné d'une diversification progressive des modèles de production et de distribution.

Dans le respect de la réglementation coexistent de nombreux systèmes de production, depuis une approche historique, artisanale, parfois militante, jusqu'à des systèmes de production à grande échelle plus productivistes. Entre ces deux modèles, se développent une large diversité d'exploitations. Beaucoup d'acteurs intègrent des critères allant au-delà des seules exigences réglementaires. Le développement du Bio repose sur la complémentarité harmonieuse de ces différents schémas.

La prise en compte croissante des préoccupations durables en agriculture tend à réduire l'écart perçu entre production bio et conventionnelle.

Recommandation n°2.1 : Poursuivre le développement d'une production bio qualitative et durable, exigeante, en phase avec les attentes citoyennes et sociétales.

Recommandation n°2.2 : Accompagner le développement harmonieux de l'offre et de la demande de produits bio selon différents modèles complémentaires, afin de favoriser la croissance du secteur, en maintenant un fort niveau d'exigences des pratiques et en évitant l'importation massive de produits⁷.

⁷ Dans le respect des recommandations de l'Avis n°59 du CNA « Les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce

Recommandation n°2.3 : Envisager l'évolution des critères liés aux produits bio, afin d'intégrer de nouvelles attentes sociétales, explicites ou implicites :

- soit en intégrant de nouveaux critères, notamment relevant du développement durable, dans la réglementation de l'Union européenne ou dans les cahiers des charges nationaux ;
- soit par l'association synergique avec les autres signes de qualité ou d'autres démarches complémentaires comme le commerce équitable, en veillant à ne pas enfermer le Bio dans une consommation réservée à des consommateurs militants.

Recommandation n°2.4 : Favoriser la conversion des exploitations en Bio et leur pérennité :

(a) Dans le cadre des programmes régionaux de développement rural, consolider le caractère prioritaire des aides à l'agriculture biologique dans chaque région, en vue de renforcer durablement l'attractivité du Bio et de ne pas freiner son développement.

(b) Dans le cadre de la révision de la réglementation européenne, veiller à ce que les dispositions qui favorisent la conversion et le maintien de certaines exploitations en AB soient maintenues, notamment la possibilité de mixité des productions bio et conventionnelles sur une même exploitation⁸, tout en gardant comme objectif que les exploitations soient conduites entièrement en Bio⁹.

(c) Veiller à la négociation de l'Accord transatlantique (TTIP) pour préserver la capacité à développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique au sein de l'Union européenne.

Recommandation n°3 : Une communication ambitieuse

Les termes « agriculture biologique », « AB », le ou la « bio », « produits issus de », etc. sont utilisés indifféremment, y compris dans les documents officiels, sans référentiel précis.

La certification bio garantit un mode de production avant tout respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Elle ne porte ni sur les caractéristiques intrinsèques des produits, ni, par exemple, sur les dimensions économiques et sociales incluses dans la définition du développement durable.

Le marché du Bio est progressivement passé d'une niche à un secteur économique à part entière, dont le développement s'est accompagné de l'entrée en jeu de nouveaux acteurs et d'une diversification progressive des modes de production et de distribution. Cette réalité est parfois éloignée de la perception des consommateurs. Or, alimenter une représentation des modes de production déconnectée de la réalité pourrait faire le lit de futures crises de confiance. En France, au-delà des préoccupations environnementales, la majorité des consommateurs réguliers est motivée par des objectifs « santé », lesquels s'avèreraient prépondérants pour développer le marché. Cependant, si, dans l'état actuel des connaissances, il peut être justifié, à titre de précaution individuelle, de s'orienter vers une alimentation bio avec un objectif santé, cette démarche ne prend véritablement sens que dans le cadre d'une approche globale.

Les enjeux de la communication à mettre en place sont notamment :

- éviter les confusions sur ce qu'est l'agriculture biologique, et ce qu'elle n'est pas ;
- obtenir une communication conjointe des acteurs économiques sur un cœur de message commun ;
- sensibiliser et mieux former de nombreux acteurs tels que les gestionnaires et cuisiniers de la restauration collective publique et privée, les acheteurs de la grande distribution, les acheteurs et les chefs de produits des entreprises alimentaires, etc.

Recommandation n°3.1 : Renforcer la communication sur la portée du terme « bio » suivant qu'il est utilisé dans les domaines agricole et alimentaire, encadrés par la réglementation européenne et nationale, ou dans les autres domaines (cosmétiques, éco-produits, etc.) pour lesquels les règles d'encadrement et de protection sont différentes.

international des denrées alimentaires ».

⁸ La mixité est le fait qu'une exploitation puisse être scindée en unités clairement distinctes dont certaines ne sont pas gérées selon le mode de production biologique. Cette pratique est strictement encadrée : pour les animaux, il doit s'agir d'espèces distinctes ; pour les végétaux, il doit s'agir de variétés différentes pouvant facilement être distinguées (article 11 du règlement CE 834/2007).

⁹ Une vigilance particulière doit par ailleurs être portée aux exploitations mixtes, notamment en termes de contrôle.

Recommandation n°3.2 : Veiller à ce que la communication de chaque acteur des filières bio permette aux consommateurs de percevoir les réalités de la production bio, notamment en termes de progrès techniques ou de périmètre réglementaire.

Inclure, dans cette approche de la communication, la notion de juste prix des produits bio : un discours de prix bas serait destructeur de valeur économique mais aussi symbolique.

Cette communication mettra en avant les qualités des produits bio sans dénigrer les autres produits agricoles ou stigmatiser les autres formes de production.

Recommandation n°3.3 : Veiller à ce que la communication inscrive la consommation de produits bio dans une démarche cohérente :

- citoyenne et éthique, intégrant les nouveaux défis environnementaux et sociétaux ;
- individuelle, impliquant notamment une évolution de la consommation alimentaire (consommer autrement, plutôt que de procéder à une substitution produit par produit) et la mise en perspective vis-à-vis de divers facteurs de risques santé (cigarette, sédentarité, etc.).

Recommandation n°3.4 : Éviter que la multiplication des mentions et logos valorisant des démarches connexes ne brouille les repères des consommateurs.

Recommandation n°3.5 : Intégrer dans les cursus de formation des différents acteurs et prescripteurs de la filière les notions liées à la production, à la transformation ou à la préparation culinaire d'aliments issus de l'AB.

Recommandation n°4 : Renforcer deux clefs de la confiance, la réglementation et la certification

Grâce, notamment, à l'existence de logos officiels médiatisés, européen et national, les produits issus de l'AB bénéficient d'une bonne visibilité auprès des consommateurs. Les logos matérialisent les garanties apportées par la réglementation et le processus de certification tierce partie. Le système doit toujours faire l'objet de la plus grande attention afin de conforter la confiance accordée aux logos officiels par les consommateurs.

Recommandation n°4.1 : Renforcer la fiabilité du système de certification :

- poursuivre l'harmonisation au plan international des pratiques des organismes certificateurs (OC) agréés ;
- instaurer plus de transparence quant aux coûts de la certification.

Recommandation n°4.2 : Optimiser les conditions des contrôles et leur suivi :

- optimiser la coordination entre les organismes de contrôle sur les alertes et les fraudes au niveau européen ;
- renforcer la supervision des États membres et des Pays tiers ;
- mieux gérer le devenir des produits non conformes et leur éventuelle circulation transfrontalière.

Recommandation n°5 : Étudier les externalités positives du mode de production biologique

Certains acteurs évoquent la possibilité de rémunérer les services environnementaux, sociétaux et de santé que l'AB serait susceptible de rendre à la société. Cependant, cette question complexe reste à ce jour très peu documentée.

Recommandation n°5 : Accroître les recherches documentaires et techniques pour caractériser les externalités positives des modes de production biologiques et les évaluer.

Selon les résultats, envisager des modalités de rémunération objective d'une partie du service rendu [par exemple par la création d'un fonds dédié ou par la mise en place d'une fiscalité incitative].

Recommandation n°6 : Investir en recherche et développement, un moteur d'évolution

Le développement de l'AB nécessite de disposer d'outils et de méthodes de production adaptés (biocontrôle, agroforesterie, etc.). Beaucoup de ces travaux de recherche appliquée bénéficieront

également à l'agriculture conventionnelle et à l'agro-écologie, le Bio étant une véritable locomotive de l'innovation dans les filières agricoles et agroalimentaires.

Le lien entre la consommation de produits bio et une meilleure santé n'est pas encore scientifiquement démontré mais des éléments convergents s'accumulent dans le sens de cette démonstration.

Des instances de concertation ont été mises en place entre les acteurs concernés au sein des filières et des organismes de recherche (Conseil scientifique de l'agriculture biologique, Comité *Recherche* du Programme Ambition Bio 2017, appel à manifestation d'intérêt AgriBio4 de l'INRA).

Recommandation n°6.1 : Veiller à ce que tous les acteurs soient associés dès la conception des travaux de recherche relatifs à la production biologique, y compris ceux des filières conventionnelles, de façon à faciliter la comparaison et l'appropriation des résultats, notamment pour ce qui est des études sur la valeur santé et la nutrition comparée.

Recommandation n°6.2 : Développer et hiérarchiser des travaux de recherche permettant de répondre aux enjeux de développement du Bio, notamment et sans exclusive sur :

- des modes de production innovants intégrant les principes de l'AB et permettant de dépasser une seule logique d'optimisation des intrants éligibles ;
- la sécurisation des pratiques agricoles et agroalimentaires biologiques vis-à-vis des risques sanitaires potentiels, notamment par la caractérisation de l'éventuel impact toxicologique des produits phytosanitaires ;
- des procédés de transformation permettant de conserver les caractéristiques (nutritionnelles, environnementales, organoleptiques, etc.) et la naturalité des produits de base ;
- les liens possibles entre la consommation de produits biologiques et la santé ;
- les attentes des nouveaux consommateurs bio ou des consommateurs potentiels.

Recommandation n°6.3 : Anticiper les conséquences éventuelles de la démonstration de l'existence d'un lien bio/santé.

Recommandation n°6.4 : Approfondir les études sur les impacts quantitatifs et qualitatifs des filières bio en matière d'emplois.

Conclusion

Les crises successives vécues par les différentes filières au cours des vingt dernières années ont pu contribuer à décrédibiliser le secteur alimentaire auprès des consommateurs. Les produits bio bénéficient, *a contrario*, d'une image valorisante de qualité.

Fort de cette perception positive, le Bio est un important **facteur de confiance**, qui peut être amené à jouer un rôle moteur en tant que vecteur d'une croissance ancrée dans les territoires pour l'ensemble des secteurs de l'alimentation. L'agriculture biologique permet par ailleurs de retrouver une valorisation morale et économique du métier de paysan et peut redonner le goût de s'installer.

L'agriculture biologique est **partie intégrante d'une politique agricole globale**. Elle s'inscrit dans un continuum et son développement ne peut se concevoir que dans le cadre d'une coexistence harmonieuse avec les autres modes de production, permettant à chaque consommateur de satisfaire ses besoins et répondre à ses attentes.

Le cadre réglementaire, les différents dispositifs issus du Grenelle Environnement et des concertations professionnelles qui lui ont succédé, ainsi que le Programme Ambition Bio 2017, constituent une base commune suffisante et solide pour engager un plan d'action opérationnel permettant d'assurer l'atteinte des objectifs fixés pour les années 2017 et 2020.

Dans ce contexte positif, il apparaît maintenant possible de mettre en place un véritable pacte national de développement de l'agriculture biologique qui, par son contenu et sa méthode, mettra en mouvement de façon conjointe tous les acteurs impliqués. Ce pacte permettra d'augmenter la visibilité du Bio auprès des consommateurs et de conquérir de nouveaux publics.

Accompagné par une approche holistique et une réflexion sur les modes de vie, le développement de la consommation alimentaire biologique pourra contribuer à l'amélioration de la santé, tout en agissant de

façon favorable sur la baisse de l'empreinte environnementale des productions alimentaires.

Véritable « locomotive » de la confiance et de la réassurance du consommateur, la production bio doit participer à la **réappropriation de l'alimentation** et à son **ré-enchantement**.



The poster features a background of yellow and white triangles. In the top right corner, there is a logo for CNA (Conseil National de l'Alimentation). The main title is written in large, bold, black letters. Below the title, contact information is provided, including a phone number and an email address. The date and time of the event are prominently displayed in purple. The location is also clearly stated. At the bottom, there are logos of the supporting organizations.

CNA Conseil National de l'Alimentation

Colloque du
Conseil National de l'Alimentation

**Communication
et alimentation :
les conditions
de la confiance**

Informations et réservations :
01 49 55 80 78
cna@agriculture.gouv.fr

11 | JUIN | 15
9h - 13h
14 360 Trouville-sur-mer
Casino Barrière - Salon des Gouverneurs
Place du Maréchal Foch

(c) La Petite Boite de Gloria

Avec le soutien de :



¹⁰ Création Gloria SODORE, La Petite Boite de Gloria.

Annexe n° 6 – Programme du colloque de Trouville-sur-mer



08h30

Accueil des participants

09h00

Allocution d'ouverture

M. Bernard VALLAT, Président du Conseil national de l'alimentation

La confiance : des accords discrets aux débats publics

M. Claude GILBERT, Directeur de recherche émérite au CNRS (PACTE, Institut d'Études Politiques de Grenoble)

La confiance face au marketing de la peur

M. Serge MICHELS, Président du groupe Protéines

La communication informative : une troisième voie possible pour le 21ème siècle

M. Louis ORENGA, Directeur général d'Interfel, Président de l'association Stratégie et communication collective (SCC)

En finir avec Marline à la ferme... Les enseignements de l'Avis n°73 du CNA
Mme Véronique BELLEMAIN, Directrice du Conseil national de l'alimentation

11h30

Table ronde : témoignages d'acteurs.

Animation : **Laurent TERRASSON**, journaliste, rédacteur en chef de Cuisine collective

M. Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'alimentation, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

M. Patrick CHARRON, représentant du CNAFAL (Conseil national des Associations Familiales laïques)

M. Bertrand DECLOMESNIL, directeur des établissements Declomesnil, Président de l'Association normande des entreprises alimentaires, ANEA

M. Jean-Luc DUVAL, vice-président d'AGRIAL

M. Jean-Marie PIRANDA, Président du Conseil de surveillance de FRIAL

Mme Émilie TAFournel, Directrice Qualité de la FCD (Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution)

11h10

PAUSE CAFE

Informations et réservations :
01 49 55 80 78
cna@agriculture.gouv.fr

12h45

Conclusions

M. Bernard VALLAT, Président du Conseil National de l'Alimentation

Avec le soutien de :





Colloque du
Conseil National de l'Alimentation

Communication et alimentation : les conditions de la confiance

Informations et réservations :

01 49 55 80 78

cna@agriculture.gouv.fr

10 | DECEMBRE | 15

9h - 13h

Paris 17ème

Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)
12 rue de Prony (Métro Monceau, ligne 2)

(c) La photo de Gloria

Avec le soutien de :



Annexe n° 8 – Programme du colloque de Paris



08h30

Accueil des participants

09h00

Allocution d'ouverture
Bernard VALLAT, Président du Conseil national de l'alimentation

09h10

Les peurs alimentaires contemporaines, entre perception et communication du risque
Jocelyn RAUDE, Maître de conférence au Département des sciences humaines et sociales (Ecole des Hautes Études en Santé Publique, Rennes), chercheur associé au Centre Edgar Morin (Paris)

09h40

Le mythe, bouclier-protecteur contre les crises alimentaires
Georges LEWI, Mythologue, spécialiste des marques, consultant en branding et écrivain

10h10

La communication informative : une troisième voie possible pour le 21ème siècle
Louis ORENGA, Directeur général d'Interfel, Président de l'association Stratégie et communication collective (SCC)

10h40

En finir avec Martine à la ferme... Les enseignements de l'Avis n°73 du CNA
Véronique BELLEMAIN, Directrice du Conseil national de l'alimentation

11h10

Pause

11h30

Table ronde autour de cas concrets

Animation : **Véronique BELLEMAIN**, Directrice du Conseil national de l'alimentation

Louis ORENGA, Directeur général d'Interfel, Président de l'association Stratégie et communication collective (SCC)

Serge MICHELS, Président du Groupe Protéines

Jean-Pierre LOISEL, Chef du service Communication, éducation et développement, Institut National de la Consommation

Amaury BESSARD, Directeur communication, ANIA

12h30

Conclusion

Informations et réservations :
01 49 55 80 78
cna@agriculture.gouv.fr



Note de questionnement

Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique.

La présente contribution est issue de travaux conduits en 2014/2015 par le groupe de travail permanent *Politique Nutritionnelle* du Conseil national de l'alimentation (CNA), dans le contexte de la préparation de la *Loi de Santé Publique* (LSP) et notamment de l'article 5 du projet du Gouvernement.

Focalisée sur le point sensible de l'étiquetage nutritionnel, elle devra être mise en perspective avec l'ensemble des analyses que le CNA conduit, en s'appuyant sur ses avis et recommandations antérieurs, sur les différentes dimensions et approches de la politique nutritionnelle (dépistage et prise en charge, éducation des enfants, sensibilisation et formation des adultes, dépenses et activités physiques, amélioration de la qualité nutritionnelle, marketing alimentaire, etc.). L'aspect spécifique de l'étiquetage pourrait ne pas être approfondi par le CNA, en fonction de l'articulation des calendriers, mais le CNA poursuivra ses travaux sur les autres points dans le cadre d'une approche globale.

Cette note constitue une contribution préliminaire, élaborée sur la base des auditions qui ont pu avoir lieu devant le groupe de travail dans un laps de temps restreint, et qui devront être complétées. Elle ne constitue pas un avis formel du CNA, travail qui nécessitera davantage de temps et devra s'inscrire en complément des travaux conduits en parallèle au sein de différentes instances (Haut Conseil de la santé publique, Direction générale de la santé, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Fonds Français Alimentation Santé (FFAS), etc.).

Par ce document, le CNA appelle l'attention sur la complexité des questions à étudier avant de choisir un éventuel système d'information nutritionnelle graphique ou symbolique, afin d'aboutir à une solution pertinente et consensuelle. Le CNA considère nécessaire de prendre le temps d'étudier les différentes options possibles et leurs impacts prévisibles dans le contexte français, afin de construire un système pertinent eu égard aux objectifs politiques fixés, lesquels doivent également être précisés.

Les travaux conduits par le CNA s'appuient principalement sur des études scientifiques relatives à la perception de l'alimentation et de la nutrition (aspect sociologiques) et aux équilibres entre les acteurs (aspects économiques), avec un éclairage spécifique sur les populations précaires¹¹. Ce document permet d'avoir un panorama de la complexité du problème, derrière une solution qui aurait pu sembler simple au premier abord. Il ne présente pas de la solution adoptée.

¹¹ Aucune association ne représente les populations précaires en tant que telles. Leur voix est notamment portée au sein du groupe de travail par les sociologues et par les acteurs qui sont à leur contact au quotidien sur le terrain (diététiciens, cliniciens...).

L'ARTICLE 5 DE LA LSP

L'article 5 du projet de LSP prévoit : « Afin de faciliter le choix du consommateur au regard de l'apport en énergie et en nutriments à son régime alimentaire, sans préjudice [du règlement UE INCO], la déclaration nutritionnelle obligatoire prévue par le même règlement peut être accompagnée d'une **présentation ou d'une expression complémentaire au moyen de graphiques ou de symboles**, dans les conditions prévues à l'article 35 dudit règlement. Les modalités selon lesquelles les recommandations de l'autorité administrative prévues au 2 du même article 35 sont établies et font l'objet d'une évaluation sont définies, après avis de [l'Anses], par décret en Conseil d'État. »¹²

Le principe d'une information nutritionnelle simplifiée, plus accessible au consommateur, est partagé par l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire représentés au sein du CNA, notamment par les consommateurs, les industriels, les distributeurs et les experts. L'objectif de l'article 5 apparaît en conséquence comme consensuel, dès lors que cette mesure reste volontaire et conforme au règlement INCO (article 35)¹³.

Cette proposition est notamment fondée sur le fait que l'étiquetage actuel est difficilement compréhensible et très peu lu par les consommateurs ; le choix d'un produit en magasin se fait en moins d'une seconde en fonction principalement du prix, de l'image, de la notoriété de la marque et de l'expérience antérieure du consommateur ; la qualité nutritionnelle est rarement un critère de sélection immédiat¹⁴. Or, pour un même type d'aliments, la composition nutritionnelle peut être très différente selon les gammes et les marques. Des efforts significatifs sont faits par certains acteurs économiques pour améliorer la qualité nutritionnelle des produits, notamment dans le cadre des chartes d'engagement de progrès nutritionnels du Plan national nutrition santé (PNNS) et des accords collectifs du Programme national pour l'alimentation (PNA), mais ils sont difficilement valorisables¹⁵.

DES OBJECTIFS CLAIRS

Les objectifs poursuivis par le législateur doivent être clairement identifiés. En effet, **aucun système ne peut prétendre répondre à tous les objectifs**.

S'agit-il de tendre vers un système relativement neutre d'information nutritionnelle, pour un choix plus libre ? De cibler des populations spécifiques ? De chercher à réduire les inégalités sociales de santé ? De diminuer la prévalence du surpoids dans la population générale ? D'orienter l'alimentation pour faciliter le suivi des repères du PNNS, en évitant d'être trop prescriptif ? De contribuer à maîtriser les dépenses de santé ? Comment ces objectifs s'articulent-ils avec les autres politiques gouvernementales, par exemple relatives à l'emploi ou au tourisme ? Il y a peut-être différents objectifs, lequel faut-il alors privilégier ? (**cf. FICHE N°1**)

¹² Version issue de l'Assemblée nationale, enregistrée au Sénat le 15 avril 2015 (n°406).

¹³ L'article 35 du règlement INCO prévoit notamment que :

- a) ces formes se fondent sur de solides études auprès du consommateur scientifiquement valides et n'induisant pas le consommateur en erreur ;
- b) leur mise au point est le résultat de la consultation d'un large éventail des parties prenantes ;
- c) elles visent à faciliter la compréhension par le consommateur de la contribution de la denrée alimentaire à l'apport en énergie et en nutriments d'un régime alimentaire ou de l'importance de la denrée considérée ;
- d) elles sont étayées par des éléments scientifiquement valides prouvant que le consommateur moyen comprend la façon dont l'information est exprimée ou présentée ;
- e) dans le cas des autres formes d'expression, elles se fondent soit sur les apports de références harmonisés fixés à l'annexe XIII, soit, en l'absence de telles valeurs, sur des avis scientifiques généralement admis concernant les apports en énergie ou en nutriments ;
- f) elles sont objectives et non discriminatoires ;
- g) leur mise en œuvre ne fait pas obstacle à la libre circulation des marchandises.

¹⁴ Sauf pour certains consommateurs qui sont soumis à des restrictions particulières du fait de leur état de santé ainsi que, à l'inverse, pour ceux qui en font une quasi obsession en dehors de tout contexte médical.

¹⁵ Ce sujet est lui-même très complexe, puisque la mise en avant de certaines évolutions de composition peut s'avérer contre-productive en termes de parts de marché (auditions de Bernard RUFFIEUX, chercheur en économie comportementale et expérimentale pour la conception des produits, INP Grenoble / INRA – Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 4 avril 2015).

... CAR LA SITUATION EST COMPLEXE

Les modalités de mise en œuvre d'une mesure volontaire d'information nutritionnelle graphique resteraient à préciser avant adoption des textes d'application.

Il n'y a pas de solution simple. Les consommateurs ne réagissent pas tous de la même façon aux mêmes messages. Des mesures qui pourraient, de façon intuitive, sembler pertinentes (ex : informer sur la densité calorique des aliments), peuvent avoir en pratique des effets très variables, parfois opposés à ceux recherchés, en particulier pour certaines populations telles que les populations défavorisées (qui recherchent notamment le rassasiement immédiat au meilleur prix) ou les adolescents (opposition, défi). **(FICHES n°2 et 3).**

La proposition d'information nutritionnelle sous forme de pastilles de couleurs, telle que présentée par le Pr Hercberg dans un rapport rédigé à titre personnel en 2014 sur la base d'un mandat de Mme la Ministre des Affaires sociales et de la Santé « *Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé* », représente une option de mise en œuvre, défendue notamment par de nombreux représentants de sociétés savantes, mais qui soulève également d'importantes réserves de la part d'autres scientifiques, dont des sociologues¹⁶ et des cliniciens, ainsi que des différents acteurs économiques qui ont pris position sur le sujet. Base d'un débat utile, elle ne doit pas empêcher d'examiner les autres systèmes possibles, sur la base d'une expertise collective élargie et de débats ouverts.

UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE COLLECTIVE A CONDUIRE

Un travail d'expertise scientifique collective est nécessaire, afin d'analyser les données scientifiques disponibles relatives aux systèmes d'étiquetage nutritionnel mis en œuvre dans différents pays, de cultures différentes, et à leurs impacts respectifs en fonction des objectifs poursuivis.

Ce travail devra être conduit par l'Anses, comme le prévoit le projet de loi. Il nécessitera un temps suffisant afin de conduire une expertise collective multidisciplinaire permettant d'intégrer les contributions de la sociologie, de l'économie, des sciences cognitives, etc. Le récent rapport remis par l'Anses sur la faisabilité technique du système dit de Rayner¹⁷ porte sur une question technique pointue et ne préjuge pas de la pertinence du système ou des seuils envisagés dans un objectif de santé publique ; il relève de l'appui technique et non de l'expertise collective¹⁸.

Un document¹⁹ élaboré par le Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé (FFAS) en 2014 analyse, sans exhaustivité, 9 systèmes utilisés ou envisagés dans différents pays. Il ne permet pas d'identifier de système idéal mais conduit à penser que la prise en compte des avantages et des limites de chacune des approches pourrait permettre de construire une solution consensuelle dans le contexte français.

Il est à noter que tout système s'adapte aux nouveaux instruments de mesure. Un système, quel qu'il soit, va entraîner un jeu d'acteurs dont la résultante est difficile à prévoir²⁰.

LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

En complément de l'avis de l'Anses, il sera impératif – comme le prévoit l'article 35 – de consulter les acteurs socio-économiques (consommateurs et professionnels).

Cette consultation a été initiée en 2014 au sein du CNA, en replaçant le débat dans le cadre d'une approche globale de la politique nutritionnelle. Elle a abouti à la présente contribution préliminaire, élaborée dans des délais contraints, qui rassemble essentiellement des éléments d'analyse et des questionnements. Pour

¹⁶ MM. Jean-Pierre CORBEAU, Claude FISHLER, Jean-Louis LAMBERT, Jean-Pierre POULAIN, Thibault de SAINT POL, sociologues français de l'alimentation, ont notamment émis de fortes réserves quant à la pertinence du système Rayner en France. Certains des économistes de l'alimentation auditionnés par le CNA (MM. Bernard RUFFIEUX, Louis-Georges SOLERS) se montrent réservés en l'absence d'expertise collective et d'expérimentation en situation réelle.

¹⁷ « Évaluation de la faisabilité du calcul d'un score nutritionnel tel qu'élaboré par Rayner et al. », daté de mars 2015, diffusé en juin 2015 <<https://www.anses.fr/sites/default/files/documents/DER2014sa0099Ra.pdf>>

¹⁸ Ces réserves sont développées dans le rapport.

¹⁹ Voir notamment le travail initié par le Fonds Français Alimentation Santé (FFAS) : « Les dispositifs graphiques d'information nutritionnelle » : rapport du FFAS (2014).

²⁰ Bernard RUFFIEUX – Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 4 avril 2015.

aboutir à des recommandations consensuelles, des débats plus approfondis, sur un pas de temps suffisant, devraient être conduits.

C'est pourquoi il est proposé que la Loi prévoie, en complément de celle de l'Anses, la consultation formelle des parties prenantes : « (...) *Les modalités selon lesquelles les recommandations de l'autorité administrative prévues au 2 du même article 35 sont établies et font l'objet d'une évaluation sont définies, par décret en Conseil d'État, après avis de l'Anses et consultation formelle des parties prenantes dans le cadre des instances compétentes* ».

ETAT DES REFLEXIONS DU CNA : VERS UN SYSTÈME CONSENSUEL ET EFFICACE

À l'issue des premières auditions que le CNA a pu conduire, les points de vigilance suivants ont été identifiés. La prise en compte de ces éléments permettrait d'optimiser les chances d'aboutir à un système d'information nutritionnelle simplifiée consensuel et efficace, en fonction des objectifs retenus au préalable.

(1) Un système d'information doit s'intégrer dans une **approche globale de l'alimentation** :

- intégrer, outre les connaissances nutritionnelles les plus actualisées, les enseignements de la sociologie française dans le domaine des comportements alimentaires, notamment pour ce qui est du rapport au corps et à l'alimentation de certaines populations défavorisées (**FICHES n°2, 3 et 4**) ;
- accompagner la politique d'éducation alimentaire conduite dans le cadre du PNNS et du PNA ;
- ne pas porter atteinte au modèle alimentaire français (plaisir, convivialité, diversité des produits, gastronomie...) et ne pas conduire à une médicalisation de l'alimentation.

(2) Le système devrait :

- être utilisable par le consommateur pour faire des choix rationnels dans le sens des objectifs de santé ;
- pouvoir **évoluer** en intégrant les nouvelles connaissances (notamment dans le domaine de la nutrition-santé) **sans se contredire** (**FICHE n°5**) ;

Il devrait être étudié l'intérêt de :

- prendre en compte les aspects quantitatifs autant que qualitatifs²¹, donner des messages sur les tailles de portion à consommer (avec des illustrations), les occasions et fréquences de consommation ;
- illustrer des exemples d'associations pour replacer l'aliment au sein d'une alimentation diversifiée et équilibrée (à l'exemple de ce qui existe déjà sur certains paquets de biscuits ; ¼ de pizza avec un légume et un fruit ; la salade et la sauce, etc.) ;

(3) Selon le système retenu, il conviendra d'étudier les possibilités **d'exemption** : des ingrédients de base (afin d'inciter à cuisiner, seule façon de se réappropriier les aliments) ; des produits artisanaux (du fait de la complexité de mise en œuvre et des coûts induits) ; des produits sous SIQO²² et des autres produits régis par une réglementation spécifique déterminant leur composition (baby food, nutrition clinique, produits répondant à la directive cadre diététique, Codes des Usages), produits dont la composition ne peut, par construction, évoluer que dans des limites très restreintes.²³

(4) Il faut développer en parallèle les moyens permettant l'éducation alimentaire et l'accompagnement des populations concernées. Un étiquetage ne fait pas une politique alimentaire.

(5) Enfin, il conviendrait de porter les réflexions à l'échelle européenne afin de faciliter à terme l'harmonisation des mesures mises en place.

²¹ À l'exemple des repères de consommation responsable sur le vin : « Deux verres maximum par jour pour les femmes. Trois verres maximum par jour pour les hommes ».

²² Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine.

²³ Un tel système ne pourrait pas non plus s'appliquer aux boissons alcoolisées pour lesquelles des seuils de consommation à moindre risque (<<http://www.2340.fr>>) ont été établis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

FICHES JOINTES :

- n°1 : Des objectifs clairs et cohérents.
- n°2 : L'utilisation des messages nutritionnels varie selon les populations
- n°3 : Les enfants et les adolescents
- n°4 : Comment articuler santé publique et politique nutritionnelle ? Vers de nouveaux équilibres
- n°5 : La nutrition, des connaissances en évolution

- n°6 : Formats d'étiquetage des aliments

///

Fiche n° 1

DES OBJECTIFS CLAIRS ET COHÉRENTS

Les **objectifs** politiques et opérationnels poursuivis par une politique de santé-nutrition détermineront les solutions à mettre, ou non, en place. S'agit-il par exemple :

- d'augmenter le bien-être de la population ? de diminuer l'incidence globale du surpoids et des maladies « alimentaires » au sein de la population ?
- de diminuer les coûts de santé (ou *a minima* ralentir leur augmentation) ?
- de lutter contre les inégalités de santé avec plus de justice sociale ?
- de mieux informer le consommateur, pour un choix plus libre ?

Les solutions ne seront pas les mêmes, elles peuvent même être antagonistes.

Les conclusions d'une expertise collective de l'INSERM²⁴ introduisent l'idée d'« universalisme proportionné » : comment mettre en place une politique qui permette d'agir pour tout le monde tout en ayant un impact plus important sur les populations défavorisées ?

Un groupe de travail du Conseil national de la consommation (CNC)²⁵ de 2006 concluait qu'il était souhaitable d'informer le consommateur afin de faciliter ses choix et lui permettre d'exercer son jugement quant à l'intérêt nutritionnel d'un produit pour lui, tout en comparant les produits entre eux ; il réfutait l'idée d'orienter les choix par l'apposition d'un « jugement externe » sur les produits.

Quelques exemples (en complément des éléments présentés dans les autres fiches) :

La LSP affiche comme objectif de **lutter contre les inégalités sociales de santé**²⁶, en cohérence avec la *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* (LAAAF, 2014), qui retient la justice sociale comme l'un des quatre axes du Programme national pour l'alimentation (PNA). Or, les mesures mises en œuvre depuis 14 ans par le PNNS profitent essentiellement à la part de la population qui en aurait le moins besoin, et non aux 30 % des plus démunis. Il conviendrait dès lors de **cibler les 30 % de populations défavorisées, avec des mesures adaptées** compte tenu de leurs réactions spécifiques aux messages de prévention (**FICHE n°2**).

²⁴ Inserm (dir.), *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Rapport, Paris, Les éditions Inserm, 2014, XVI-731 p. – (Expertise collective).

²⁵ Conseil national de la consommation, « Réflexions pour une révision de l'étiquetage nutritionnel » – Groupe de travail de la Commission agroalimentaire du CNC, janvier 2006.

²⁶ Article 1 du projet [Art. L. 1411-1. – (...) La politique de santé (...) tend à assurer la promotion de conditions de vie favorables à la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et l'égalité entre les femmes et les hommes et à garantir la meilleure sécurité sanitaire possible et l'accès effectif de la population à la prévention et aux soins. (...) [version issue de l'Assemblée nationale, enregistrée au Sénat le 15 avril 2015 (n°406)]. L'article 5 s'insère dans le chapitre 1^{er} du titre Ier : « Soutenir les jeunes pour l'égalité des chances en santé ».

Mais, selon le paradigme de Rose, une petite modification sur un grand nombre d'individus peut avoir un impact statistique plus important, en termes de santé publique, qu'une modification importante touchant un nombre limité de personnes. Ce qui inciterait, pour améliorer **l'état de santé global de la population**, à développer des actions touchant la majorité de la population, soit **les 70 % les plus favorisés**.

Il semblerait par ailleurs qu'une prévention-santé efficace, qui augmente la durée de vie des populations, augmente également les coûts de santé pour la société. Différentes études (Pays-Bas, Canada) montrent que les personnes qui ont un mode de vie globalement sain coûtent plus cher à la société, sur l'ensemble de leur vie, que les personnes à risque (obèses, fumeurs ...), du fait des soins consommés dans leur grand âge (que les autres n'atteignent généralement pas). **La prévention vise à améliorer le bien-être et la durée de vie des gens en bonne santé, et non pas à diminuer les dépenses de santé.**

La politique de santé-nutrition doit être conçue en **cohérence** avec les autres politiques publiques conduites par le Gouvernement. Sont notamment concernés (sans ordre d'importance) : le développement durable et la protection de l'environnement, l'alimentation, la politique agricole, l'emploi, la justice sociale, l'aide alimentaire et l'insertion sociale, l'éducation, la recherche, la politique économique et le commerce extérieur, la protection des consommateurs ou le tourisme.

Exemple : Les consommations alimentaires ont un impact direct, bien qu'encore très difficile à évaluer de façon opérationnelle, sur l'environnement. Recommander de manger de la viande trois fois par semaine ou une fois par jour n'a pas, potentiellement, le même impact environnemental. Quelles diètes permettraient de réduire l'impact environnemental de nos consommations alimentaires ? La réponse n'est pas linéaire : selon l'étude DuaAline INRA-CIRAD, une diète nutritionnellement optimisée n'est pas systématiquement une diète optimisée en termes d'impact environnemental.

Chaque acteur utilise les informations que l'on met à sa disposition pour faire des choix en fonction de sa rationalité et de ses objectifs. La rationalité économique, tout comme la rationalité sanitaire, ne seront pas les mêmes pour les différentes catégories de consommateurs, de producteurs (industriels/artisanat), de distributeurs ou de scientifiques (diététicien, épidémiologiste, économiste, sociologue)...

Références bibliographiques :

- France CAILLAVET, Nicole DARMON, Anne LHUISSIER, Faustine REGNIER, « L'alimentation des populations défavorisées. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel », *Les travaux de l'Observatoire*, INRA, 2005-2006.
- Fabrice ETILE, Économiste, Directeur de recherche à l'INRA, Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 14 novembre 2014.
- Catherine ESNOUF, Marie RUSSEL, Nicolas BRICAS, *Pour une alimentation durable – Réflexion stratégique duALIne*, Quae, Paris, 2011.
- Geoffrey ROSE, « Sick individuals and sick population », *International Journal of Epidemiology*, 1985, 14, 32-38. Disponible sur : <<http://ije.oxfordjournals.org/content/30/3/427.full>>
- Pieter van Baal, 2008, « Lifetime Medical Costs of Obesity : Prevention No Cure for Increasing Health Expenditure ». Disponible sur : <<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC225430/>>
- L. BONNEUX, J.J. BARENDREGT, W.J. NUSSELDER, P.J. DER MASS, 1998, « Preventing fatal diseases increases healthcare costs : cause elimination life table approach ». Disponible sur : <<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2665317/pdf/9451262.pdf>>
- Corinne HODGSON, « Cost-effectiveness of palliativecare ». Disponible sur : <<http://hpcintegration.ca/media/24434/TWF-Economicsreport-Final.pdf>>
- Bernard RUFFIEUX, chercheur en économie comportementale et expérimentale pour la conception des produits, INP Grenoble / INRA - Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 4 avril 2015.

Fiche n° 2

L'UTILISATION DES MESSAGES NUTRITIONNELS VARIE SELON LES POPULATIONS

Il existe deux matrices principales de représentation du corps : le rapport instrumental et le rapport réflexif.

Le rapport instrumental au corps se rencontre essentiellement chez les catégories sociales dites populaires (paysans, artisans, ouvriers). Le corps est une machine, qui doit fonctionner, à laquelle il faut donner un carburant le plus énergétique possible. Pour certaines populations immigrées, manger beaucoup et calorique peut aussi être un moyen d'exorciser le manque.

À l'opposé, **dans un rapport réflexif**, que l'on rencontre préférentiellement chez les CSP+²⁷, les femmes et les urbains, le corps est pensé, écouté, soigné. Il y a un souci, parfois exacerbé, des conséquences de l'incorporation de nourritures.

Ces deux populations réagissent de façon différente aux messages nutritionnels.

Les catégories sociales privilégiées sont davantage demandeuses d'information sur les aliments, car leur rapport à la pulsion alimentaire est brisé.

Mais l'information nutritionnelle accentue leur rapport réflexif au corps, allant parfois jusqu'au refus de certains aliments, voire à l'orthorexie²⁸. Les aliments, désenchantés, sont réduits à une fonction nutritionnelle. Ils sont classés dans des catégories, bonnes ou mauvaises, au détriment de la variété et de la modération, en oubliant que seule la dose est poison. Or, manger est avant tout un acte social.

Au contraire, quand la peur de la sous-nutrition ou de la famine reste dans la mémoire individuelle ou collective, le sujet va se nourrir sans se poser de questions. La nourriture est mieux dans son corps que dans un placard, à plus forte raison s'il n'a pas de lieu pour conserver les aliments.

Les populations précaires

8,6 millions de personnes sont considérées comme précaires en France (INSEE, 2012), soit quelque 13 % de la population. Ce chiffre recouvre des populations et des situations très hétérogènes.

Il est primordial de noter que les constats sur le mode de vie et les pratiques alimentaires des personnes en situation de précarité (irrégularité, déséquilibre nutritionnel des repas, troubles du sommeil, sédentarité...) sont avant tout la conséquence de leur précarité : s'extraire de la pauvreté suffit à rétablir un équilibre propice à sa santé²⁹. L'éducation à la santé des personnes modestes n'a de sens que si elle est intégrée dans une politique socio-économique globale.

Selon l'OMS, la malnutrition est à envisager sous l'angle du « double fardeau nutritionnel » : prévention du surpoids et de l'obésité mais aussi de la dénutrition (dont l'obésité sarcopénique).

Ces populations sont très hétérogènes en fonction de leurs trajectoires extrêmement diverses (situations familiales, composition familiale, genre, culture...) mais certaines caractéristiques communes sont identifiées :

²⁷ Catégorie socio-professionnelles

²⁸ L'orthorexie est un trouble du comportement alimentaire caractérisé par une obsession de l'ingestion d'une nourriture saine et un rejet systématique des aliments perçus comme malsains.

²⁹ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, 2011-2012, disponible sur <<http://www.onpes.gouv.fr/Le-Rapport-2011-2012.html>>.

- Elles ont généralement un **rapport instrumental** au corps.
- **Elles se projettent difficilement dans l'avenir**, beaucoup trop angoissant (chômage, revenus, enfants...) ³⁰ ; c'est un réflexe de survie.
- Elles souffrent souvent d'un **manque d'estime de soi**, d'une faible confiance dans leur capacité à réaliser les modifications attendues pour aller vers de meilleurs comportements.
- Elles sont davantage exposées et sensibles à la publicité ; l'achat de produits représente la possibilité d'accéder à la société de consommation, d'être comme tout le monde.
- Leur priorité, en matière d'alimentation, est celle de l'abondance et du choix possible à table. Consommer est une forme de participation à la vie sociale. ³¹
- La priorité est que les enfants mangent, et qu'ils mangent ce qui leur plaît.

Qui plus est :

- Dans certaines cultures, le surpoids, notamment des enfants, est valorisé. L'alimentation représente une victoire sur des frustrations et des manques antérieurs.
- Lorsqu'un logo spécifique est présent sur un produit, quel qu'il soit, il signifie pour les populations à petit budget que le produit est plus cher ³².

De ce fait :

- Ces populations privilégient souvent, volontairement, les aliments à forte densité énergétique, dans une rationalité, légitime, de **rassasiement immédiat au meilleur prix** ³³.
- Les messages de prévention-santé sont moins bien compris. Ils peuvent parfois être vécus comme **culpabilisants** et, de ce fait, **rejetés**, surtout s'ils prônent des comportements trop éloignés des habitudes initiales. Ils doivent donc d'abord ne pas nuire.
- Par réflexe d'identification sociale, des comportements de **défis** peuvent se développer, conduisant à adopter une attitude opposée aux prescriptions.
- Des aliments sains « alibis » peuvent être achetés de temps en temps par les mères de famille, pour se déculpabiliser. Mais sans changer l'équilibre global de la diète.

On notera qu'aucune association ne représentent les populations à petit budget en tant que telles.

Préconisations possibles, selon certaines des personnes auditionnées :

Les recommandations des sociologues seraient de passer, autant que faire se peut, par des situations de rituels et d'usage de consommation, et de ne parler de l'aliment qu'en sa présence. Il faut amener les gens à **se penser en train de manger** et de prendre du plaisir ; créer des questionnements sur les pratiques, sans juger et surtout sans interdire.

Faire la cuisine, se réapproprié l'aliment, est très important, en créant, par exemple, une dynamique de groupe lors d'ateliers-cuisine, où l'on cuisinera vite, facile et bon marché. La seule façon de comprendre une

³⁰ Faustine Régnier : « En catégorie modeste, le long terme, qui sous-tend implicitement bien des recommandations, ne fait pas sens : d'une part, les préoccupations au jour le jour sont plus importantes qu'en milieu aisé, d'autre part domine ici une symbolique de la maladie qui surgit brusquement, primant sur celle de la santé au long terme. (...) Quand les goûts ne sont pas modelés par un souci santé ou de minceur, passer à une alimentation dite « plus saine » implique un fort renoncement, qui ne va pas de soi quand les profits se font dans un long terme mal perçu. D'autant plus que les recommandations sont plus souvent vécues en milieu modeste comme des contraintes venant s'opposer à l'exercice d'une forme de liberté dans le domaine de l'alimentation. »

³¹ Faustine Régnier : « En milieu modeste, la priorité en matière d'alimentation est celle de l'abondance et du choix possible à table, (...) Consommer est en effet une forme de participation à la vie sociale. L'alimentation, premier luxe accessible, victoire sur le manque et sur des frustrations antérieures est le domaine où l'on prouve que l'on n'est certes pas riche, mais que l'on peut s'offrir ce que propose la société de consommation. »

³² Étude Opticourse, cf référence bibliographique page suivante.

³³ Le stress permanent est par ailleurs calmé par des aliments à haute densité énergétique.

étiquette est de savoir cuisiner. Les produits bruts, les ingrédients, doivent donc être valorisés.

Si l'on veut intervenir via l'étiquetage des produits, il conviendrait de mettre l'accent, outre les aspects qualitatifs, **sur les aspects quantitatifs** et interprétatifs, car les consommateurs, du fait de la complexité des notions nutritionnelles, ont besoin d'un accompagnement pour replacer chaque aliment (notamment transformé) dans l'ensemble de l'offre alimentaire :

- donner des messages sur les tailles de portion à consommer (avec des illustrations),
- illustrer les occasions et les fréquences de consommation (à l'exemple de ce qui existe déjà sur certains paquets de biscuits ; ¼ de pizzas avec un légume et un fruit ; la salade et la sauce, etc.).

L'aspect visuel des informations est fondamental (barrière de la langue et/ou de l'écrit).

Favoriser le partage autour de l'aliment, d'un plat, d'un repas composé d'aliments variés. Manger est un plaisir qui se construit.

Références bibliographiques :

- France CAILLAVET, Nicole DARMON, Anne LHUISSIER, Faustine REGNIER, « L'alimentation des populations défavorisées. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel », *Les travaux de l'Observatoire*, INRA, 2005-2006.
- France CAILLAVET, Économiste, Directrice de recherche à l'INRA, Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 2 décembre 2014.
- Pr Jean-Pierre CORBEAU, Professeur émérite de sociologie de l'alimentation, Université François Rabelais de Tours, Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 25 septembre 2014.
- Jean-Pierre CORBEAU, « Impact des messages nutritionnels médiatiques sur les adultes et les seniors », *Réalités en nutrition*, n°4, octobre 2007
- Jean-Pierre CORBEAU, « Les effets pervers de l'information nutritionnelle sur les enfants et les adolescents », *Réalités pédiatriques*, n°138, mars 2009.
- Étude Opticourse, menée à Marseille sur les produits avec un étiquetage spécifique par le laboratoire Nutrition, Obésité et Risque Thrombotique, UMR 1260 INRA, le laboratoire d'Économie Appliquée de Grenoble (GAEL), UMR 1215 INRA et Université de Grenoble, la société MS-Nutrition, le laboratoire Population Environnement Développement (LPED), UMR 151 Aix-Marseille Université, Link Up et Célia Chischportich, sous la direction scientifique de Nicole DARMON.
- Patrick ETIEVANT, France BELLISLE, Jean DALLONGEVILLE *et alii*, *Les comportements alimentaires – Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ? Synthèse du rapport d'expertise*, Expertises collectives, INRA, juin 2010.
- Faustine REGNIER, « Obésité, goûts et consommation. Intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue française de sociologie*, 2009/4 Vol.50, p. 747-773
- Caroline RIO, diététicienne libérale, Communication orale, Conseil National de l'Alimentation, 3 juin 2015.
- Groupe de réflexion sur l'obésité et le surpoids (GROS), *Propositions pour une politique de santé publique en matière d'obésité*, février 2006.

///

Fiche n° 3

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

L'enfant de plus de 3 ans³⁴ :

- Un enfant n'a pas de notion de l'abstrait ou du futur. Il ne peut pas s'approprier les informations nutritionnelles. Il est illusoire de vouloir les donner avant l'adolescence.
- Les enfants peuvent certes connaître les recommandations nutritionnelles, les restituer et, pour les plus grands, les comprendre. Mais ces connaissances restent abstraites et trop éloignées des conditions réelles de leur alimentation pour servir de base à leurs comportements.

Exemple : les bandeaux « PNNS » qui défilent pendant les écrans publicitaires peuvent être perçus comme des animations, encourageant la consommation des produits.

- À l'école, les enfants peuvent se comporter en simples spectateurs d'une éducation nutritionnelle, si celle-ci ne correspond pas aux pratiques familiales. Ils peuvent être mis dans une position difficile s'il y a trop de dissonance entre des messages nutritionnels prescriptifs et les pratiques familiales. Ils ne doivent en aucun cas être « chargés » de véhiculer ces messages.

Pour l'adolescent, l'alimentation devient un vecteur d'affirmation de son appartenance au groupe. Les pairs sont beaucoup plus influents que les parents et les messages officiels, mais aussi que les publicités.

Le jeune pourra, entre autres postures :

- adopter un aliment, qu'il soit « sain » ou non, si son groupe ou un ami le consomme ;
- **rejeter par défi un aliment recommandé** par des prescripteurs directs (parents) ou indirects (étiquetage) ;
- les jeunes filles, notamment si elles ont ou pensent avoir un problème de sur-poids, pourront se priver et **exclure** totalement certains aliments, allant parfois jusqu'à l'**orthorexie**, du moins devant leurs pairs, quitte à tomber dans la compensation ensuite...

Préconisations possibles à ce stade des réflexions :

Des recommandations nutritionnelles prescriptives, quelles qu'elles soient, ont leurs limites, puisque l'enfant et l'adolescent ne pourra pas les intégrer dans sa pratique familiale et sociale. Elles peuvent aussi conduire certains jeunes à l'orthorexie et l'anorexie (sans doute les plus dangereuses) ou à la provocation, en passant par des exclusions d'aliments.

- Les messages prescriptifs (interdits ou recommandations) doivent être accompagnés de mises en situation pratique.
- Le jeune est sous l'influence de ses pairs. Il sera également influencé par des modèles auxquels il pourra s'identifier (sportifs, etc.) ; cette influence pourrait utilement être valorisée pour promouvoir certains comportements. Par ailleurs, la construction d'un esprit critique doit être un axe de l'éducation alimentaire.
- Le jeune peut être formé au goût, à la culture culinaire, aux histoires. L'éducation alimentaire doit se faire en situation, *in situ*, face à l'aliment, en proposant, en racontant des histoires, en cuisinant. Il apprendra également à lire les étiquettes des produits transformés, à gérer les achats et son réfrigérateur...

³⁴ Pour les enfants de moins de 3 ans, les questions sont différentes, car ils ne sont pas des décideurs directs de leur consommation. Cette période n'est pas abordée ici, sans sous-estimer son importance puisque c'est la période de la vie où tout s'acquiert. Les modalités de consommation sont différentes, du fait des besoins (plus de gras, moins de protéines). Les parents doivent confronter les besoins de leurs enfants avec leurs propres habitudes alimentaires.

- Pour aborder, à l'école, l'alimentation de façon globale, il est recommandé de faire appel à des personnels dédiés pour sensibiliser et informer les intervenants (communauté éducative, équipe de cuisine, agents de service ou personnel de santé). L'éducation nutritionnelle doit laisser la place à l'éducation alimentaire dans toutes ses dimensions sociales, culturelles, géographiques, économiques.
- La restauration scolaire est un espace à investir pour favoriser les échanges avec les parents et les sensibiliser sur les apprentissages de leurs enfants.

Référence :

- Jean-Pierre CORBEAU, Professeur émérite de sociologie de l'alimentation, Université François Rabelais de Tours, Communication orale, Conseil National de l'Alimentation, 25 septembre 2014.
- Jean-Pierre CORBEAU, « Les effets pervers de l'information nutritionnelle sur les enfants et les adolescents », Réalités pédiatriques, n°138, mars 2009.

///

Fiche n° 4

**COMMENT ARTICULER SANTÉ PUBLIQUE ET POLITIQUE NUTRITIONNELLE ?
VERS DE NOUVEAUX EQUILIBRES**

Il y a deux façons de concevoir une politique publique de santé-alimentation.

- **Soit l'on considère que le consommateur est souverain**, c'est-à-dire que ses préférences déterminent la production alimentaire et la dynamique de marché, il convient alors d'encourager l'auto-régulation et la responsabilisation (ne pas trop manger, manger plus de fruits et légumes...).

C'est sur cette conception que reposent les politiques de santé nutrition jusqu'à aujourd'hui : les campagnes d'information générales³⁵, la taxe soda, l'étiquetage (y compris les propositions de pastilles de couleur), etc.

Les politiques d'auto-régulation concernent également les firmes, avec les chartes d'engagement volontaire pour réduire la publicité à destination des enfants ou les chartes d'engagement volontaire de progrès nutritionnel PNNS³⁶.

- **Soit l'on considère que l'environnement alimentaire détermine la consommation**, il convient alors de réguler l'offre.

Or, nous sommes essentiellement dans cette situation, puisque les conditions de développement de la production ont conduit à ce que les produits « gras-salés-sucrés » soient les moins chers, alors que ce sont aussi ceux qui correspondent aux préférences « génétiques » des humains.

Un étiquetage nutritionnel saillant (notamment les pastilles de couleur) relèverait de la première approche (responsabilisation du consommateur). Il permettrait un meilleur appariement des choix des consommateurs avec les caractéristiques des produits.

³⁵ Exemple de la campagne PNNS « 5 fruits et légumes par jour » : elle aurait conduit à une augmentation modeste de +0,4 portions de fruits et de légumes par jour et par personne.

³⁶ Dans un tel système, les firmes qui signent une charte s'auto-sélectionnent en fonction des améliorations qu'elles pensent pouvoir apporter à leurs produits sans perdre de part de marché.

Pour les consommateurs, il pourrait avoir, schématiquement, deux types d'effets opposés (*qui sont présentés ici de façon extrêmement schématique, à seule fin d'appeler l'attention sur le fait que les réactions de consommateurs ne sauraient être uniques ou linéaires*) :

- Certaines personnes amatrices de « produits rouges » pourraient mieux identifier les produits très caloriques qu'elles recherchent : « j'aime le gras, donc je choisis des produits rouges »³⁷. Elles préféreront un aliment identifié comme énergétique, peu cher et goûteux, plutôt qu'un aliment « vert », perçu comme *a priori* insipide et moins nourrissant.

Exemple : Dans une expérience³⁸ conduite avec des distributeurs automatiques, sur lesquels le contenu calorique de chaque snack était indiqué, les consommateurs achetaient préférentiellement les produits les plus caloriques (puisque ces produits sont consommés pour calmer la faim).

- D'autres consommateurs préféreraient à l'inverse les produits les moins gras : « plus de gras est moins bon pour ma santé ».

Pour les producteurs :

Un étiquetage, quand il agit, a des effets sur les comportements des consommateurs. Les entreprises étudient ces comportements et ajustent leurs stratégies. De la même façon, une action politique qui vise à modifier les comportements de consommation engendrera-t-elle des réactions stratégiques de l'offre, qui s'adaptera. L'offre peut réagir de diverses façons à des changements de comportements des consommateurs, elle peut modifier les technologies de production, les caractéristiques et les attributs des produits, la gamme de produits mise sur le marché, les prix, la promotion³⁹.

La mise en place d'un étiquetage saillant pourrait par exemple conduire à une **segmentation accrue** du marché.

Quelques hypothèses pour appeler l'attention sur la complexité des interactions possibles :

- Les producteurs d'ores et déjà « vertueux » ou capables de reformuler leurs produits verraient leur avantage concurrentiel se renforcer. Les prix pourraient augmenter en conséquence, rendant ces aliments moins accessibles à certains ménages.
- Les autres producteurs pourraient adopter une politique de prix agressive, rendant les produits les moins bien notés plus accessibles. Certains producteurs se positionneraient, légitimement, sur le segment des produits « gras-salés-sucrés », afin de satisfaire les consommateurs amateurs de ces produits.
- L'effet inverse pourrait également se produire, par exemple pour certains produits auxquels les consommateurs « rouges » seraient très fidèles : les producteurs pourront préférer augmenter leurs marges pour restaurer leurs profits plutôt que de se lancer dans une guerre des prix (baisse des marges) visant à restaurer leurs parts de marché. Une hausse des prix, probablement limitée, diminuerait le bien-être à court-terme des consommateurs, mais pourrait améliorer leur santé donc leur bien-être de long-terme.
- Il est probable que les producteurs et distributeurs n'appliqueraient un système coloriel que sur les produits les mieux évalués (« verts »). **L'étiquetage devient alors similaire à une allégation.**

Ainsi, *in fine*, il est impossible de prédire quels seraient les mouvements de prix, de positionnement de produits et leur résultante (vraisemblablement instable) et comment ils affecteraient, le cas échéant, les inégalités sociales de bien-être.

³⁷ Le goût pour le sucré ou le gras ont de multiples déterminants, notamment neurophysiologiques. Des effets d'habitude, voire d'addiction, générés par une alimentation sucrée et grasse, sont mis en évidence par une littérature scientifique de plus en plus importante (audition devant le CNA, F. Etilé).

³⁸ Résultats non publiés.

³⁹ Bernard RUFFIEUX – Communication orale, Conseil National de l'Alimentation, 4 avril 2015.

Vers un nouvel équilibre³⁰

Ainsi, l'introduction d'un nouvel étiquetage sur les produits, s'il est efficace (c'est-à-dire s'il conduit certains acteurs à changer leur comportement), induit des adaptations interactives et évolutives de comportements, de l'offre comme de la demande. Cela conduit à un nouvel équilibre, statique ou dynamique, impossible à prévoir, puisque l'offre et la demande auront changé.

Les consommateurs peuvent aussi changer leurs préférences à l'occasion du déplacement vers un autre équilibre.

Références :

- Fabrice ETILE, Économiste, Directeur de recherche à l'INRA, Communication orale – Conseil National de l'Alimentation, 14 novembre 2014.
- Fabrice ETILE, *Obésité – Santé publique et populisme alimentaire*, CEPREMAP, 2013.
- Bernard RUFFIEUX, chercheur en économie comportementale et expérimentale pour la conception des produits, INP Grenoble / INRA – Communication orale, Conseil National de l'Alimentation, 4 avril 2015.

///

Fiche n° 5

LA NUTRITION, DES CONNAISSANCES EN EVOLUTION

Les **connaissances nutritionnelles ne sont pas stabilisées**, elles sont en perpétuelle évolution. La plupart des nutritionnistes, notamment cliniciens, restent de ce fait très prudents quant aux recommandations.

Les « **apports nutritionnels conseillés** » (ANC, établis par l'Anses via une expertise collective) évoluent régulièrement, en fonction de l'avancée des connaissances. Leur fixation fait l'objet de débats parfois vifs entre experts, reflets des incertitudes scientifiques. Dans ce contexte, il s'avérerait aléatoire de fixer des seuils et des formules prescriptifs.

À titre d'exemple, en 2010, l'ANC en acides gras est passé de 30 à 35 % à 35 à 40 %, mais certains spécialistes considèrent que ce seuil est encore trop bas.

Le gras, longtemps considéré comme la principale cause des maladies alimentaires (surpoids, diabète, etc.), est depuis peu réhabilité, notamment le beurre et les autres graisses animales. Revenant sur des décennies de lutte contre les graisses, dont on ne peut que constater l'inefficacité, les États-Unis changent de paradigme. Le gras rassasie et limite l'appétit. À l'inverse, la suppression des graisses entraîne une compensation, notamment sous forme de glucides simples, lesquels s'avèreraient, en excès, bien plus mauvais pour la santé. Les informations scientifiques sont disponibles depuis plus de 20 ans, le sujet émerge seulement maintenant au niveau de la presse grand public, mais il semble encore percoler difficilement dans les prescriptions officielles.

Seule la ration alimentaire dans son ensemble a un sens.

La première loi en matière d'alimentation-santé, et notamment de prise de poids, est **le premier principe de la thermodynamique** : l'équilibre entre les calories consommées et les calories dépensées. Si cet équilibre est assuré, il n'y a pas de prise de poids, quels que soient les aliments consommés.

Une autre règle de base, corrélée, est celle de la **satiété**. Il est essentiel de manger dans des conditions qui permettent de ressentir la satiété : durée du repas suffisamment longue mais surtout, conscience du fait que

l'on est en train de manger et de ce que l'on mange (réflexivité). De multiples expériences montrent, par exemple, que manger devant un écran empêche le cerveau « d'enregistrer » ce qui est mangé et de jouer son rôle de régulation.

Ces deux messages, calories totales et satiété, ne sont pas véhiculés à ce jour par le PNNS (Programme National Nutrition Santé). Ils ne le seraient pas davantage par une information nutritionnelle fournie aliment par aliment, bien au contraire, puisque les produits allégés ou désignés comme tels perturbent la perception globale des calories ingérées et déculpabilisent par rapport à la prise alimentaire. L'ingestion totale de calorie peut ainsi, *in fine*, s'avérer supérieure avec des produits *désignés* comme sains, qu'ils le soient effectivement ou non.

Les associations d'aliments modifient l'assimilation. De même, un nutriment donné n'a pas le même effet suivant la matrice dans laquelle il se trouve.

Exemple : Des pâtes au beurre sont des glucides lents et sont donc bien plus saines que des pâtes *sans* beurre qui se comportent, elles, comme des sucres rapides.

Compte tenu de l'instabilité des connaissances en nutrition, **un système d'information ou de prescription nutritionnelle doit être conçu de façon à pouvoir évoluer sans se contredire.**

Les connaissances ne sont pas suffisamment stabilisées pour aborder la nutrition par une approche analytique centrée sur les nutriments, qui plus est sur un nombre restreint de nutriments⁴⁰.

Les biais de perception (exemples)

Dans une étude⁴¹, un groupe de mangeurs devait estimer le nombre de calories contenu dans un hamburger (la réponse moyenne était de 761 kcal) ; un second groupe estimait les calories contenues dans des brocolis (67 kcal), et un troisième groupe les calories de l'ensemble du menu : 665 kcal ! Ainsi, la combinaison hamburger/brocolis était perçue comme moins calorique que la somme des deux aliments évalués séparément, comme si les brocolis avaient soustrait des calories au burger.

Des biais analogues ont été décrits avec les aliments allégés⁴², perçus par nature comme moins caloriques : le mangeur, déculpabilisé, peut être conduit à consommer davantage de produit. Par ailleurs, influencé par le caractère light, il se sent moins rassasié. *In fine*, la consommation globale de calories observée peut d'avérer significativement plus élevée qu'avec des produits standards.

D'autres observations montrent que les consommateurs de yaourts natures ajoutent, pour la majorité d'entre eux, bien davantage de sucre ou de confiture que ce qui est contenu dans les yaourts sucrés ou aux fruits⁴³.

De telles expériences ne sont pas isolées. Elles montrent que choisir des aliments « vertueux » ne conduit pas nécessairement à une alimentation globalement plus équilibrée, voire au contraire, s'il n'existe pas au préalable une approche globale de l'alimentation.

Références :

- « Don't blame fat », *Time*, 23 juin 2014 (article de mise en perspective historique et de synthèse, appuyé sur une bibliographie scientifique).
- *Actualisation des apports nutritionnels conseillés pour les acides gras, Rapport d'expertise collective*, mai 2011, Anses.
- Pr Philippe LEGRAND, Directeur du laboratoire de Biochimie-Nutrition humaine, Agro-campus ouest/INRA, Rennes, Communication

⁴⁰ La formule de Rayner, sur laquelle se baserait le système colorimétrique, ignorerait de nombreux macro-nutriments, tous les micro-nutriments et la qualité intrinsèque des produits. On tromperait le consommateur en lui disant que cet étiquetage correspond à la valeur nutritionnelle du produit.

⁴¹ A. CHERNEV et D. GAL, « Categorization effects in value judgement : averaging bias in evaluating combinations of vices and virtues », *Journal of Marketing research*, 47, 738-47.

⁴² Dans l'hypothèse où, majoritairement, les produits les plus « vertueux » seraient seuls étiquetés, assimilant le logo à une allégation, le parallèle avec les produits allégés s'imposerait.

⁴³ Bernard RUFFIEUX – Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 4 avril 2015.

orale, CGAAER, 3 septembre 2014.

- A. CHERNEV et D. GAL, « Categorization effects in value judgement : averaging bias in evaluating combinations of vices and virtues », *Journal of Marketing research*, 47, 738-47.
- Pierre CHANDON, Titulaire de la chaire L'Oréal en marketing, innovation et créativité à l'INSEAD (école de commerce à Fontainebleau et Singapour), Directeur de recherche en sciences sociales à l'INSEAD, « Calories perçues : l'impact du marketing », *Cahiers de nutrition et de diététique*, 2010, 45, 174-179
- Bernard RUFFIEUX, chercheur en économie comportementale et expérimentale pour la conception des produits, INP Grenoble / INRA – Communication orale, Conseil National de l'Alimentation, 4 avril 2015.

///

Fiche n°6

FORMATS D'ETIQUETAGE DES ALIMENTS

Un étiquetage nutritionnel peut avoir différents objectifs tels que :

- une information strictement factuelle ;
- une information qui caractérise les qualités nutritionnelles globales d'un aliment par rapport à l'ensemble de l'offre alimentaire ;
- une information qui permette de comparer les qualités nutritionnelles d'un aliment par rapport aux produits analogues (de la même famille) ;
- une aide interprétative sur la fréquence ou les quantités de consommation recommandées selon les caractéristiques de l'aliment ;
- une aide à la réorientation des actes alimentaires en faveur des produits promus par le PNNS ;
- etc.

Différents formats d'étiquetage alimentaire peuvent être envisagés en fonction des objectifs poursuivis⁴⁴ :

- *L'approche « produit » contre l'approche « diète », « régime ».* En prenant une analogie avec l'automobile, l'approche produit serait « c'est un bon moteur », l'approche régime serait « ce moteur est adapté à ce type de véhicule ». Les repères nutritionnels journaliers (RNJ) s'insèrent dans une approche « diète », alors que dire qu'un produit est trop salé renvoie à une approche « produit ».
- *Positif vs normatif.* L'étiquetage porte-t-il un jugement sur le produit ou ne fait-il qu'informer ?
- *Largeur du périmètre de l'information.* À mesure que les enjeux pour les pouvoirs publics de l'alimentation s'élargissent, que le champ de la valeur s'élargit, en particulier en intégrant les impacts environnementaux, de plus en plus d'informations cachées, de nature non hédonique, doivent être communiquées.
- *Donne-t-on uniquement les évaluations positives ou toutes les évaluations ?* Si le système est volontaire, les entreprises ne devraient signaler que les bons produits.
- *Numérique vs chromatique, la précision contre l'approximation.* Nous avons deux cerveaux : un cerveau émotionnel et un cerveau rationnel. À quel cerveau s'adresse l'étiquetage ? S'adresser à l'un est-il plus efficace que de s'adresser à l'autre ? Les pouvoirs publics sont-ils légitimes pour s'adresser à la passion et non pas uniquement à la raison ? La chose publique veut-elle jouer le jeu du marketing ou se l'interdit-elle ?
- *Agrégé vs analytique.* A-t-on un indicateur unique et synthétique, qualifiant toutes les dimensions de l'alimentation durable, ou des indicateurs multiples, à focus ? En plus de la dimension émotion/raison, l'enjeu porte également sur la charge de la tâche à accomplir par le sujet, qui pourra aller plus ou moins vite pour prendre une décision.
- *Référentiel global vs référentiel par catégorie de produit.* Par analogie, est-il intéressant de

⁴⁴ Bernard RUFFIEUX – Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 4 avril 2015.

qualifier un élève par rapport à sa classe ou de le qualifier par rapport à toute son école ? S'il est premier de sa classe, qui est la plus mauvaise, est-il intéressant de lui dire qu'il est premier ou plutôt qu'il est mal classé par rapport aux élèves des autres classes ? Il peut être intéressant de dire les deux, en fonction de ce que l'on cherche à faire.

En alimentation, cherche-t-on à ce qu'un produit soit amélioré, dans sa catégorie de produit, ou cherche-t-on à ce que le consommateur consomme moins de produit d'une catégorie ? Pour aller vers des choix plus sains, pousse-t-on à une substitution à l'intérieur d'une catégorie ou à changer de catégorie ? En observant uniquement le consommateur (sans réaction stratégique de l'offre), deux éléments ressortent : il est plus facile pour le consommateur de bouger à l'intérieur d'une catégorie (changer de chips plutôt que de manger des radis à la place des chips), mais l'impact nutritionnel du changement au sein d'une catégorie est plus faible (il est préférable de consommer des radis une fois par semaine plutôt que de consommer tout le temps des chips allégées en sel). L'impact des formats d'étiquetage en termes de référentiel sur les réactions stratégiques des entreprises sera lui aussi différent. Il serait bon que les concepteurs de chips soient incités à aller vers des produits qui sont nutritionnellement plus sains.

- *Échelle binaire stop-go, trafic lights vs échelle multiple 5 7 9.* L'échelle binaire est utilisée partout où il y a des indicateurs de performances rapides. Les échelles multiples nuancent cette vision binaire. Des indications de densité et de quantités peuvent venir s'ajouter à ces indicateurs.
- *Information statique vs information interactive.* Grâce à un téléphone portable ou un ordinateur, les lieux d'information sont complètement renversés entre le supermarché et le consommateur. Il y a quelques années, les consommateurs en savaient beaucoup plus en étant présents dans le supermarché, qu'en dehors. Aujourd'hui, le phénomène est inverse. Via le *smart*, l'interface informationnelle va passer de statique à dynamique et interactive.
- *Masse vs personnalisation.* Dès que le numérique est utilisé, l'information disponible peut être personnalisée. Le consommateur peut lui-même trier les informations, de façon plus ou moins pertinente, par rapport à son profil personnel. D'un point de vue technologique, peu de choses s'opposent aujourd'hui à ce que tout l'étiquetage soit individualisé (en nutrition, en impacts environnementaux...). Cette personnalisation est aussi possible lors de la conception des produits.

Références :

- Bernard RUFFIEUX, chercheur en économie comportementale et expérimentale pour la conception des produits, INP Grenoble / INRA – Communication orale, Conseil national de l'alimentation, 4 avril 2015.

Annexe n° 10 – Propositions du CNA : projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C »



Projet d'étiquetage nutritionnel, mise en œuvre du système dit « 5C » : Propositions du CNA

Adoptée en Session plénière le 10 sept. 2015

L'article 5 du projet de Loi pour la modernisation de notre système de santé prévoit : « *Afin de faciliter le choix du consommateur au regard de l'apport en énergie et en nutriments à son régime alimentaire, sans préjudice [du règlement UE INCO], la déclaration nutritionnelle obligatoire prévue par le même règlement peut être accompagnée d'une **présentation ou d'une expression complémentaire au moyen de graphiques ou de symboles**, dans les conditions prévues à l'article 35 dudit règlement. Les modalités selon lesquelles les recommandations de l'autorité administrative prévues au 2 du même article 35 sont établies et font l'objet d'une évaluation sont définies, après avis de [l'Anses], par décret en Conseil d'État.* »⁴⁵

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a adopté, le 11 juin 2015, une *Note de questionnement : Contribution préliminaire à une réflexion pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel graphique sur les aliments, dans le cadre de l'article 5 du projet de Loi de santé publique*⁴⁶, dans laquelle il souligne la nécessité d'approfondir les travaux préparatoires, afin d'identifier un système d'information graphique qui réponde le mieux possible aux objectifs poursuivis par le législateur, notamment de réduction des inégalités sociales de santé-alimentation.

Il semblerait cependant que le système dit « 5C » dusse être imposé rapidement par voie réglementaire, sans que les éléments présentés par le CNA dans cette note n'eussent été étudiés. Or, mal utilisé, ce système pourrait produire des effets inverses de ceux recherchés en termes d'amélioration des comportements alimentaires, en particulier pour les populations défavorisées (recherche du rassasiement au meilleur prix) ou les adolescents (opposition, défi).

En conséquence :

- Le CNA, réuni en session plénière, souligne la nécessité que le système envisagé soit, avant adoption et mise en œuvre nationale, validé par des **expérimentations**⁴⁷ réalisées en conditions réelles d'achat, afin de déceler et corriger les principaux biais.

L'expérimentation préalable au déploiement d'un système permettra également de parfaire la représentation graphique et de définir le contenu de la communication qui devra nécessairement accompagner son lancement, afin de faciliter la compréhension du dispositif par tous les consommateurs et donc sa réussite.

⁴⁵ Version issue de la Commission des Affaires sociales du Sénat (n°654), déposé le 22 juillet 2015 (article non modifié par rapport à la version enregistrée au Sénat le 15 avril 2015, n°406).

⁴⁶ A laquelle il convient de se référer - <http://www.cna-alimentation.fr/la-contribution-preliminaire-a-une-reflexion-pour-la-mise-en-place-dun-etiquetage-nutritionnel-graphique-est-en-ligne-7216>

⁴⁷ L'AFOC, l'ALLDC, le CNAFAL, la CLCV, UFC-Que Choisir (associations de consommateurs) ; Daniel Nizri et Jean-Louis Bresson (personnalités qualifiées) ; sont opposés au principe d'une expérimentation préalable du système avant sa généralisation (mais soutiennent la nécessité d'un processus d'évaluation et d'amélioration permanentes).

Outre cette phase d'expérimentation préalable, un processus d'évaluation continu du dispositif qui sera alors retenu devra être mis en place, pour pouvoir l'aménager en tant que de besoin. L'approche de l'alimentation par l'énergie et les nutriments est en effet très éloignée de la culture et des pratiques alimentaires des Français, et aucun élément ne permet d'affirmer à ce stade qu'un tel dispositif sera favorable ou défavorable au statut nutritionnel de la population française.

Le CNA, qui rassemble les acteurs de la chaîne alimentaire, dont neuf associations de consommateurs, pourra contribuer à la définition du protocole expérimental, compte-tenu de l'importance des dimensions socio-économiques du sujet et de la nécessité d'une consultation large des parties prenantes, missions qui relèvent directement de son mandat.

- Le CNA confirme la nécessité d'étudier, dans le cadre de cette expérimentation, **l'exonération** :
 - des produits bruts⁴⁸ (produits agricoles et produits de première transformation), afin notamment d'inciter à cuisiner, meilleure façon de se réappropriier son alimentation ;
 - des produits artisanaux, du fait de la complexité de mise en œuvre de l'étiquetage et des coûts induits ;
 - des produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), qui répondent à des réglementations ou cahiers des charges spécifiques, encadrés par l'État⁴⁹ ; beaucoup de ces produits, traditionnels ou festifs, sont recherchés pour leurs qualités gustatives et leur valeur symbolique, signes d'un art de vivre à la française. Ils contribuent à la réputation gastronomique française, facteur clef de l'attractivité touristique de la France ;
 - des autres produits régis par une réglementation spécifique déterminant leur composition (baby food, nutrition clinique, produits répondant à la directive cadre diététique...), dont la composition ne peut, par construction, évoluer que dans des limites très restreintes.

Ces exemptions contribueront notamment à renforcer les politiques alimentaires de promotion de la cuisine dans le cadre domestique et de valorisation des produits de qualité qui contribuent au modèle alimentaire français, reconnu comme favorable en termes de prévention santé, notamment du surpoids et de l'obésité.

⁴⁸ Conformément aux dispositions du règlement UE INCO.

⁴⁹ Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine : Appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), Label rouge, spécialité traditionnelle garantie (STG), Agriculture biologique (AB).

Annexe n° 11 – « Contribution du CNA, à l’attention de la Mission d’information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires »

Contribution du Conseil National de l’Alimentation, à l’attention de la Mission d’information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, Assemblée Nationale, Commission des affaires économiques

Suite à l’audition de Bernard VALLAT, président du CNA, le mercredi 8 avril 2015. 16h15

Avertissement : La présente contribution reprend quelques-uns des éléments exposés oralement lors de l’audition du président du CNA, le 8 avril 2015. Elle ne couvre en aucun cas tout le spectre des sujets étudiés par la Mission, ni tout le questionnaire préliminaire.

La relocalisation viserait avant tout à créer de l’emploi sur l’ensemble du territoire, notamment en zones rurales.

L’ancrage territorial des productions alimentaires correspond avant tout à une approche politique de l’aménagement des territoires, notamment en vue de la création d’emplois et de valeur économique, voire sociale (lien, identité, culture).

Certes, il rencontre une demande croissante des consommateurs en termes de consommation locale (et, parfois, responsable) et est souvent présenté comme une réponse à la demande des consommateurs. Mais cette demande ne correspond qu’à une part modeste, voire marginale, des modes effectifs de consommation individuelle ou familiale (la plupart des gens ne consomment local que dans la mesure où cela ne crée pas de contrainte en termes de choix de produits et où le différentiel de prix reste minime ou favorable).

La restauration collective a un rôle déterminant à jouer dans la relocalisation des productions (comme, par exemple, dans le développement de l’agriculture biologique), via une contractualisation qui assure des débouchés stables à moyen terme et permet aux producteurs d’investir. Ce qui correspond bien, avant tout, à un choix politique d’élus locaux soucieux de la vie de leur territoire.

Différencier la relocalisation de la production et celle de la consommation

Une approche locale de la consommation peut être intéressante pour certains produits, certaines filières, mais elle doit avant tout être pensée avec pragmatisme, en fonction des objectifs recherchés : les périmètres concernés, variables, doivent être définis en fonction de chaque question posée.

Une approche qui limiterait la notion de consommation à la zone de production pourrait restreindre fortement le développement et le rayonnement de certaines activités.

Le développement de la consommation locale, les ceintures agricoles autour des grandes villes, les circuits courts⁵⁰, etc, sont des outils indispensables à une certaine échelle, tant en termes économiques que de développement de la conscience citoyenne et politique des consommateurs. Mais ils ne sauraient être considérés comme apportant des solutions majoritaires.

⁵⁰ Les circuits courts sont définis par le nombre d’intermédiaires (un au maximum). Les circuits courts de proximité incluent en sus la notion de distance, la zone de consommation étant proche de celle de production.

Il s'agirait donc de relocaliser la production et, accessoirement, la consommation.

Exemple : la Coopérative de BEAUFORT, qui produit en Savoie, ouvre des *points de vente* dans d'autres régions (par ex en Ile-de-France)⁵¹ = nous avons bien un circuit court (un seul intermédiaire), mais la production se rapproche des marchés. Il serait contre-productif de laisser penser que le Beaufort dusse être consommé majoritairement en Savoie.

Exemple : les entreprises alimentaires qui s'approvisionnent en France permettent une relocalisation de l'activité, bénéfique pour l'économie française, mais sans aucun lien avec les circuits courts pour autant.

Le circuit court de proximité, perçu de façon trop limitative, peut apparaître comme une tendance quelque peu excessive actuellement (qui s'est développée en réaction légitime à certains excès). Une certaine prudence s'impose.

- Il convient de prendre en compte les contraintes de la saisonnalité, les aléas de production liés aux aléas climatiques, les spécificités pédo-climatiques des régions, etc. De ne pas laisser une vision passéiste déconnectée de la réalité de la consommation moderne imprégner les axes de développement des territoires.
- Les différents modes de production (conventionnel et bio, industriel et artisanal...) et de distribution (circuits courts, métiers de bouche, GMS, etc.) sont complémentaires et ne doivent pas être opposés⁵². Il convient de veiller à ne pas stigmatiser, de façon indirecte, les filières qui permettent d'assurer une alimentation de qualité, en quantité suffisante, sur l'ensemble du territoire. Les productions à grande échelle de qualité standard sont nécessaires pour nourrir la population au quotidien, les entreprises de transformation répondent à des besoins de conservation, de praticité, de sécurité sanitaire des aliments, les intermédiaires et la chaîne logistique sont indispensables pour nourrir les villes et pour que tous les consommateurs aient accès à une nourriture équilibrée tout au long de l'année, etc.
- **Le périmètre « local » devrait être délimité en fonction de la taille de la population concernée :** au niveau d'une préfecture de département, le département et les départements limitrophes semblent être une bonne échelle pour raisonner en termes de proximité ; pour une préfecture de Région, ce serait la région (et les départements limitrophes) ; pour Paris, la France, voire l'Union européenne, restent à l'échelle du « local ». Le premier marché de gros pour nourrir Paris a été créé au Moyen-Age !

Exemple : la région Île-de-France travaille sur le « manger local »... Mais en espérant que tous les acteurs (ne serait-ce que de la restauration collective) ne jouent pas le jeu, car le système serait bloqué.

Exemple : le message « proximité » devient contre-productif quand, inconsciemment, le consommateur finit par considérer comme « non désirables », « désenchantés », des produits venant de 50 km de chez lui, mais d'un autre département !

Question 1 :

- Pour les circuits courts, comme pour le Bio, la plupart des Français sont « croyants mais non pratiquants » : on en parle beaucoup, mais on ne le met en œuvre que de façon marginale, quand cela ne perturbe pas le confort de consommation.
- Parfois, le local ou le circuit court deviennent des arguments commerciaux comme les autres (ex. dans certaines sociétés de restauration collective).

Le rôle du politique est donc déterminant dans un objectif d'aménagement des territoires et de vie des territoires, au-delà des modes. L'outil réglementaire peut ne pas être réellement adapté à ce qui doit devenir un projet de territoire, un projet de vivre ensemble, mais rester une tendance et non un dogme.

⁵¹ Ce développement est lié à l'extension des activités des coopératives dans la transformation mais surtout dans la vente.

⁵² L'Avis n°74 du CNA *Le Bio en France : situation actuelle et perspective de développement* (mars 2015) recommande un développement harmonieux et complémentaire en non stigmatisant des différents modes de production, conventionnel et Bio d'une part, Bio historique et Bio à grande échelle d'autre part.

Question 4 :

La notion de terroir est très spécifique à la France et récente⁵³.

Elle a émergé avec l'urbanisation, la recherche de racines. Les Auvergnats n'avaient pas conscience d'être Auvergnats avant de venir à Paris... Elle a d'abord été valorisée dans les années 90s par les producteurs de vin, mais les consommateurs n'étaient pas réceptifs (c'était l'époque de l'explosion des grandes surfaces, notamment des hypermarchés). Ce sont les crises qui ont revalorisé les campagnes et les terroirs.

Les leviers

Il convient d'abord d'éviter de créer des freins, des dissonances. « *Primum non noscere* ».

Exemple : le projet d'étiquetage simplifié des aliments, en fonction de leur valeur nutritionnelle « intrinsèque » (article 5 de la Loi de Santé Publique en cours d'étude).

Si tous les acteurs s'accordent sur l'utilité d'un étiquetage plus compréhensible pour les consommateurs, il convient d'éviter les solutions qui, bien que séduisantes au premier abord, seraient en pratique inadaptées, voire contre-productives.

- Bien manger est essentiellement une question de MODE DE CONSOMMATION alimentaire, de gastronomie, de convivialité.
- Les apports alimentaires s'équilibrent sur plusieurs jours, semaines voire mois.
- Le projet ignorerait la notion de SATIETE : le gras, par exemple, est maintenant reconnu comme indispensable à la satiété, à condition de dédier un temps suffisant au repas (> 20 minutes), qui seul permet de ressentir la satiété.
- C'est le grignotage qui est à incriminer, car la satiété ne se développe jamais. Le grignotage de produits « vertueux » fait aussi grossir !
- Un étiquetage qui sous-tendrait un jugement de valeur « absolu » sur les aliments serait destructeur de valeur, symbolique comme économique.
- Il serait destructeur pour la plupart des SIQO, dont la composition est fixée dans des cahiers des charges, donc non évolutive. Quelle serait la conséquence de l'apposition de pastilles stigmatisantes sur les pâtés de terroirs, les fromages, le pain ? Sur les marchés, pour les touristes ?
- Même si le système est pour le moment présenté comme d'application volontaire (du fait des règles européennes), les équilibres qui ressortiront sont totalement imprévisibles :
 - La consommation bougera-t-elle et comment ?
 - Comment l'offre s'adaptera-t-elle en termes de segmentation des gammes, de positionnement prix des produits « verts » (qui devraient logiquement être plus chers) et des produits « rouges » (dont le prix devrait baisser), favorisant l'accès des riches aux uns, des défavorisés aux autres ?
 - Quel impact sur l'augmentation du rapport anxieux à l'alimentation ?
 - Quel impact sur la délocalisation hors de France de certaines productions ?
 - Etc.

⁵³ Voir travaux de Claire DELFOSSE, chercheuse lyonnaise ou de Loïc BIENASSIS, de Tours.

Annexe n° 12 – Liste des sigles

AB :	Agriculture Biologique
ACTA :	Association de Coordination Technique Agricole
ACTIA :	Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire
ADEIC :	Association de Défense, d'Éducation et d'Information du Consommateur
ADEPALE :	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés
ADF :	Association des Départements de France
AFDIAG :	Association Française Des Intolérants au Gluten
AFDN :	Association Française des Diététiciens Nutritionnistes
AFDS :	Association Française des Directeurs des Soins
AFNOR :	Association Française de Normalisation
AFOC :	Association Force Ouvrière Consommateurs
AFPRAL :	Association Française de Prévention des Allergies
AGORES :	Association nationale des directeurs de la restauration collective territoriale
ALLDC :	Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs
AMF :	Association des Maires de France
AMRF :	Association des Maires Ruraux de France
ANDEV :	Association Nationale des Directeurs Éducation des Villes
ANEA :	Association Normande des Entreprises Alimentaires
ANIA :	Association Nationale des Industries Alimentaires
Anses :	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA :	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (Chambre d'Agriculture France)
APEL :	Union nationale des Associations de Parents d'élèves
AP-HP :	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
APPIC santé :	Agir Partager Prévenir Intervenir Convaincre
ARF :	Association des Régions de France
ASS :	Alimentation Sociale et Solidaire
CCMSA :	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CEDE :	Club Européen des Diététiciens de l'Enfance
CENA :	Club Experts Nutrition et Alimentation
CFE – CGC AGRO :	Conféd. Fr. de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres – Féd. Nat. agroalimentaire
CH :	Centre Hospitalier
CHRU :	Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHU :	Centre Hospitalier Universitaire
CIMAP :	Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique
CGAAER :	Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CGAD :	Confédération Générale de l'Alimentation de Détail
CGI :	Confédération Française du Commerce Inter-entreprise
CISS :	Collectif Inter-associatif Sur la Santé
CIV :	Centre d'Information des Viandes
CLAN :	Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition
CLCV :	Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie
CNA :	Conseil National de l'Alimentation
CNAFAL :	Conseil National des Associations Familiales Laïques
CNAFC :	Conseil National des Associations Familiales Catholiques

CNC :	Conseil National de la Consommation
CNDCH :	Conférence Nationale des Directeurs de Centres Hospitaliers
CNFPT :	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNMCCA :	Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles
CNO :	Compléments Nutritionnels Oraux
CRUN :	Coordination Rurale Union Nationale
DICOM :	Délégation à l'Information et à la Communication (MAAF)
DGAL :	Direction Générale de l'Alimentation (MAAF)
DGCCRF :	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGER :	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (MAAF)
DGOS :	Direction Générale de l'Offre de Soins
DGPE :	Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (MAAF)
DGS :	Direction Générale de la Santé
DRAAF :	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
EHESS :	École des Hautes Études en Sciences Sociales
EHPAD :	Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESB :	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
ESS :	Economie Sociale et Solidaire
FAM :	France Agri Mer
FCD :	Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution
FCPE :	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
FEDELIS :	Fédération Label rouge, IG, STG
FFAS :	Fonds Français Alimentation Santé
FHF :	Fédération Hospitalière de France
FGA-CFDT :	Fédération Générale Agroalimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail
FGTA-FO :	Fédération Générale des Travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des services annexes – Force Ouvrière
FNAAS :	Fédération nationale des Associations d'Aides-Soignants
FNAB :	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FNAF-CGT :	Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail
FNFR :	Fédération Nationale Familiales Rurales
FNMF :	Fédération Nationale de la Mutualité Française
FNOGEC :	Fédération Nat. des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique
FNSEA :	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
G-DRAAF :	Groupement des Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
GEM-RCN :	Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition
GOESS :	Groupement des Organismes Employeur de l'Economie Sociale et Solidaire
GT :	Groupe de Travail
GTI :	Groupe de Travail Interministériel
IEHCA :	Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation
INAO :	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INC :	Institut National de la Consommation
INCA :	Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires
INDECOSA-CGT :	Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés de la Confédération Générale du Travail
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
INSERM :	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

INTERFEL :	Interprofession des Fruits et Légumes frais
INVS :	Institut National de Veille Sanitaire
IRSTEA :	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
ISTHIA :	Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation
LAAAF :	Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LMAP :	Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche
MAAF :	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MEDDE :	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
MEIN :	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
MENESR :	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OIE :	Organisation Mondiale de la Santé Animale
PNA :	Programme National pour l'Alimentation
PNNS :	Programme National Nutrition Santé
PNO :	Plan National de l'Obésité
PPA :	Politique Publique de l'Alimentation
RESEDA :	Réseau pour la sécurité et la qualité des denrées alimentaires
SFN :	Société Française de Nutrition
SFNEP :	Société francophone nutrition clinique et métabolisme
SGAE-CIAA :	Secrétariat Général des Affaires Européennes – Comité Interministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation
SNARR :	Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide
SNIA :	Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale
SNRC :	Syndicat National de la Restauration Collective
SYNABIO :	Syndicat National des Entreprises Bio
SYNADIET :	Syndicat National des Compléments Alimentaires
SYNHORCAT :	Syndicat Français de l'Hôtellerie, des Restaurateurs, des Cafetiers et des Traiteurs
SYNPA :	Association des producteurs et des distributeurs d'ingrédients de spécialités de la chaîne alimentaire
UFC-Que Choisir :	Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir
UDIHR :	Union Des Ingénieurs Hospitaliers en Restauration
UFAS :	Union Française des Aides-Soignants
UMIH :	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie



Conseil National de l'Alimentation

251 rue de Vaugirard

75732 Paris Cedex 15

Tél. : 01 49 55 80 78

cna@agriculture.gouv.fr

www.cna-alimentation.fr